



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

## **La victimisation criminelle au Canada, 2014**

par Samuel Perreault  
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 23 novembre 2015



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## La victimisation criminelle au Canada, 2014 : faits saillants

- Un peu moins de 1 Canadien de 15 ans et plus sur 5 a déclaré avoir été victime de l'un des huit crimes mesurés dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation. Cela représente une baisse par rapport à la proportion d'un peu plus de 1 sur 4 enregistrée en 2004.
- Les taux de victimisation pour tous les crimes mesurés par l'ESG de 2014 étaient inférieurs aux taux enregistrés 10 ans plus tôt, à l'exception du taux d'agressions sexuelles, qui est demeuré stable. Depuis 2004, le taux de victimisation avec violence a reculé de 28 %, alors que le taux de victimisation des ménages a diminué de 42 % et le taux de vols de biens personnels a reculé de 21 %.
- Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec ont enregistré les taux de victimisation avec violence les plus faibles parmi les provinces, alors que le Manitoba a affiché le taux le plus élevé en 2014.
- Les provinces de l'Atlantique et l'Ontario ont affiché des taux de victimisation des ménages inférieurs à la moyenne des 10 provinces, alors que la situation inverse a été observée dans chacune des provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.
- Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR) dont les estimations pouvaient être diffusées, Calgary a affiché le plus faible taux de victimisation avec violence, tandis que celles de Halifax et de Winnipeg ont enregistré les taux les plus élevés.
- On observe le taux de victimisation des ménages le plus faible dans la RMR de Québec, alors que la plupart des RMR de l'Ouest ont affiché des taux supérieurs à la moyenne nationale.
- Contrairement aux cycles précédents de l'ESG sur la victimisation — qui avaient révélé des taux de victimisation avec violence similaires chez les femmes et les hommes — les femmes ont affiché en 2014 un taux supérieur à celui des hommes. Cette situation est surtout attribuable à la stabilité relative du taux d'agressions sexuelles, dont la majorité des victimes sont des femmes, combinée à la baisse du taux des autres crimes violents.
- Le fait d'être jeune était le principal facteur contribuant au risque de victimisation avec violence. Le taux de victimisation avec violence atteignait un sommet chez les personnes de 20 à 24 ans, puis diminuait ensuite graduellement avec l'âge.
- L'état de santé mentale était le deuxième facteur en importance lié au risque de victimisation avec violence en 2014. Environ 1 Canadien sur 10 a déclaré avoir une incapacité liée à la santé mentale ou un trouble développemental ou d'apprentissage, ou encore a évalué sa santé mentale comme étant passable ou mauvaise. Ensemble, ces personnes ont déclaré un taux de victimisation avec violence plus de quatre fois supérieur à celui observé chez les personnes ayant évalué leur santé mentale comme étant excellente ou très bonne.
- Un peu moins du tiers des Canadiens ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de mauvais traitements de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans. Les personnes ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance ont affiché un taux de victimisation avec violence qui était plus du double de celui observé chez les personnes n'ayant pas subi de tels traitements.
- Selon les résultats de l'ESG de 2014, un peu plus du quart des incidents violents impliquaient une arme, et un peu moins de 1 incident violent sur 5 avait causé des blessures corporelles à la victime. Dans un peu plus de la moitié des incidents violents (excluant la violence conjugale), la victime connaissait son agresseur.
- Environ 1 victime de crime violent sur 7 a déclaré des symptômes semblables à un stress post-traumatique à la suite de la victimisation qu'elle a subie.
- Les principaux facteurs de risque associés à la victimisation des ménages comprennent le fait de vivre dans une RMR, d'habiter une maison individuelle non attenante, d'occuper le logement depuis peu, de résider dans un quartier où la cohésion sociale est faible ou d'être locataire.
- Les résultats de l'ESG révèlent qu'un peu moins du tiers (31 %) des actes criminels ont été signalés à la police en 2014, une proportion légèrement inférieure à celle enregistrée 10 ans auparavant (34 %). La proportion d'incidents signalés à la police allait de 50 % pour les introductions par effraction à aussi peu que 5 % dans le cas des agressions sexuelles.

## La victimisation criminelle au Canada, 2014

par Samuel Perreault

La victimisation criminelle a de lourdes conséquences sur le bien-être des victimes, de leurs proches et amis, de leur collectivité et de la société dans son ensemble (ministère de la Justice Canada, 2013). Ces conséquences peuvent être directes et indirectes et être d'ordre financier, physique, psychologique et émotionnel. Dans l'ensemble, la criminalité peut avoir une incidence sur le sentiment de bien-être d'une collectivité et résulter en des coûts plus élevés pour les services de police, les services aux victimes ainsi que pour les mesures de protection et de prévention prises par les entreprises et les collectivités.

En plus de recenser annuellement les crimes déclarés à la police au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Statistique Canada mène tous les cinq ans l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, dans laquelle on demande aux Canadiens de déclarer la victimisation dont ils ont fait l'objet relativement à huit types d'infractions<sup>1</sup>. Les données de l'ESG nous renseignent sur les expériences de victimisation des Canadiens de 15 ans et plus, y compris au sujet des incidents n'ayant pas été signalés à la police. Les divers intervenants du domaine de la justice utilisent les données de l'ESG pour orienter les services aux victimes, les services de police, les initiatives en matière de violence familiale, de même que les programmes de prévention du crime (Gouvernement du Canada, 2012).

Cet article de *Juristat* présente les premiers résultats de l'ESG sur la victimisation menée en 2014. On y fournit de l'information sur la nature et l'étendue de la victimisation criminelle dans les 10 provinces<sup>2, 3</sup>. On y examine également les facteurs liés au risque d'être victime d'un crime, les conséquences de la victimisation et le signalement des incidents à la police. Les taux présentés dans la première partie de ce rapport comprennent des données sur la violence conjugale, alors que les sections portant sur les caractéristiques des incidents, les conséquences de la victimisation et le signalement des incidents à la police excluent les données sur la violence conjugale. Les données sur la violence conjugale ont été recueillies selon une méthodologie différente et feront l'objet d'une analyse dans un rapport distinct.

### Encadré 1

#### Définition de la victimisation criminelle au Canada

L'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation a permis de recueillir de l'information auprès des Canadiens au sujet de leurs expériences de victimisation pour huit types de crimes, qui sont :

**Victimisation avec violence** — agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait

- **Aggression sexuelle** : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés, relation sexuelle sans être en mesure de consentir.
- **Vol qualifié** : Vol ou tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
- **Voies de fait** : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique ou incident dans lequel une arme est présente.

**Vol de biens personnels** : Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. Contrairement au vol qualifié, l'auteur du crime ne confronte pas sa victime.

**Victimisation des ménages** — introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage et vandalisme

- **Introduction par effraction** : Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.
- **Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces** : Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.
- **Vol de biens du ménage** : Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des spiritueux, des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils électroménagers.
- **Vandalisme** : Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.

## La victimisation déclarée par les Canadiens est en baisse

En 2014, un peu moins de 1 Canadien de 15 ans et plus sur 5 (environ 5,6 millions) a déclaré que lui-même ou son ménage avait été victime d'au moins un des huit crimes mesurés par l'ESG au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette proportion est en baisse par rapport à celle enregistrée en 2004, alors qu'un peu plus du quart des Canadiens avaient indiqué avoir été victimes d'un crime.

Les Canadiens ont déclaré un total de 6,4 millions d'actes criminels en 2014. La majorité (65 %) de ces incidents était de nature non violente. Le vol de biens personnels était le crime le plus souvent déclaré par les Canadiens dans le cadre de l'ESG, représentant le tiers (34 %) des incidents de victimisation. Les voies de fait — le crime violent le plus fréquent — suivaient avec 22 %; venaient ensuite le vol de biens du ménage (12 %), l'agression sexuelle (10 %), le vandalisme (9 %), l'introduction par effraction (7 %), le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (4 %) et le vol qualifié (3 %).

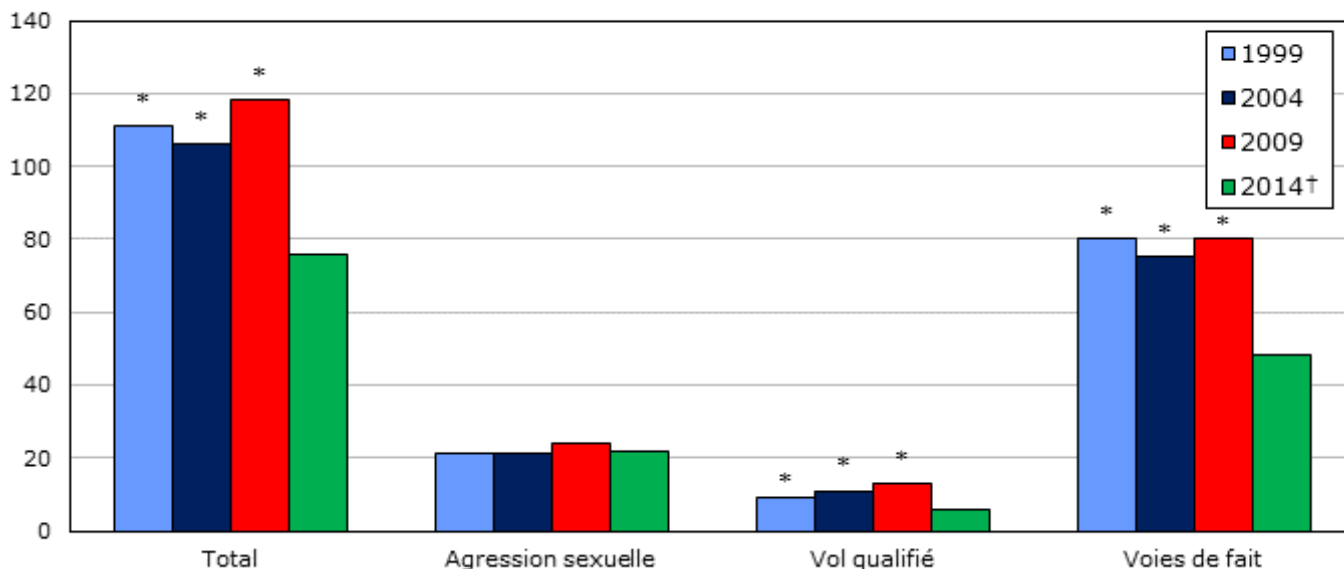
La plupart des Canadiens ayant fait l'objet d'un crime n'ont déclaré qu'un seul incident de victimisation. Cependant, plus du tiers (37 %) des victimes ont déclaré avoir été la cible d'au moins deux incidents de victimisation au cours des 12 mois précédant l'enquête.

## La victimisation avec violence connaît une diminution

La victimisation avec violence — qui comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait — était en baisse en 2014 par rapport à 10 ans auparavant. Un peu plus de 2,2 millions d'incidents violents ont été déclarés par les Canadiens en 2014, ce qui correspond à un taux de 76 incidents violents pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Ce taux est de 28 %<sup>4</sup> inférieur à ce qu'il était en 2004 et représente le premier recul depuis 1999<sup>5</sup> (tableau 1, graphique 1).

**Graphique 1**  
**Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction, 1999, 2004, 2009 et 2014**

taux pour 1 000  
personnes  
de 15 ans et plus



† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note :** Depuis 2014, l'agression sexuelle comprend les activités sexuelles pour lesquelles la victime n'était pas en mesure de consentir parce qu'elle avait été droguée, manipulée ou contrainte par d'autres moyens que la force physique.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Parmi les différents types de crimes violents, le vol qualifié a enregistré la baisse la plus importante par rapport à 2004, le taux ayant fléchi de 39 %<sup>6</sup>. Les voies de fait suivaient, avec une baisse de 35 %. En revanche, l'agression sexuelle est le seul crime dont le taux soit demeuré relativement stable (22 incidents pour 1 000 habitants) au cours des 10 dernières années. De plus, l'agression sexuelle est le seul type de crime violent pour lequel le taux de victimisation est demeuré relativement stable depuis 1999, alors que les taux enregistrés en 2014 pour les voies de fait et les vols qualifiés étaient considérablement inférieurs à ceux notés en 1999.

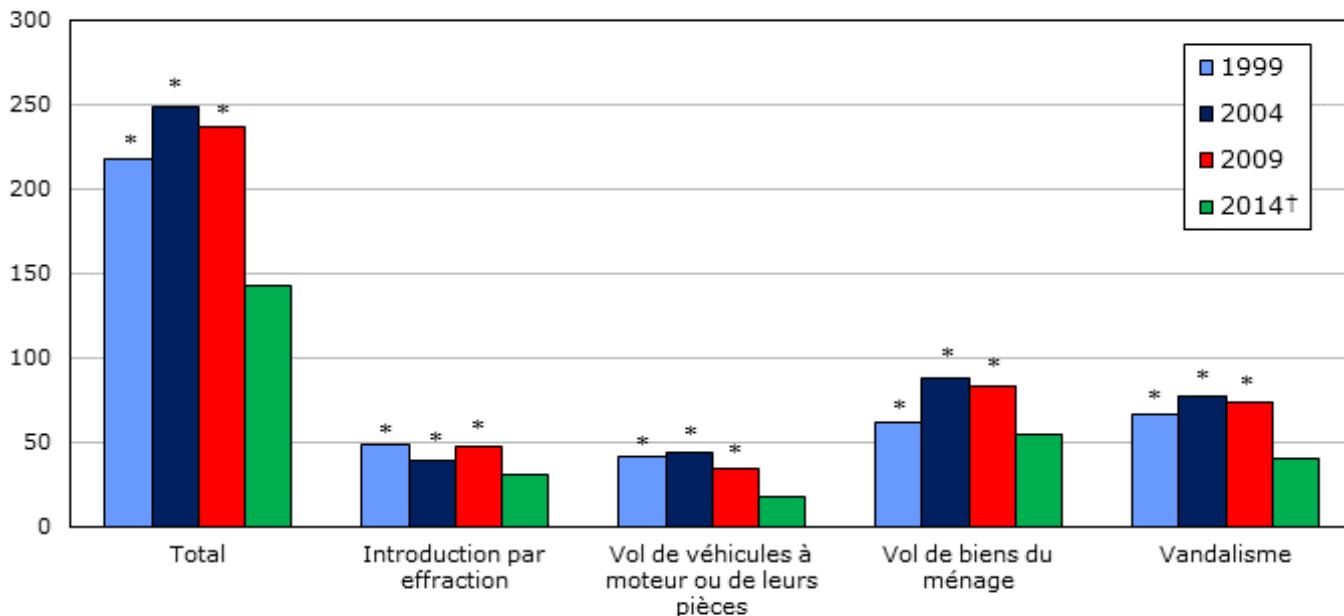
En 2014, une question a été ajoutée à l'ESG pour prendre en considération les agressions sexuelles où la victime n'était pas en mesure de consentir à une activité sexuelle parce qu'elle était droguée, intoxiquée ou manipulée d'une autre façon que par la menace ou la force physique. Ce type d'agression sexuelle représentait 9 % des agressions sexuelles déclarées par les Canadiens, alors que les agressions sexuelles forcées représentaient 20 %. La proportion restante de 71 % des agressions sexuelles étaient des attouchements. N'eût été l'ajout de cette question, le taux d'agressions sexuelles se serait établi à 20 incidents pour 1 000 personnes, soit un taux tout de même similaire à celui enregistré en 2004.

### Tous les types de victimisation des ménages mesurés par l'ESG affichent un recul

Le taux de victimisation des ménages — qui comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme — a affiché une hausse constante de 1993 à 2004 pour ensuite se stabiliser de 2004 à 2009. En 2014, un peu plus de 2 millions d'incidents de victimisation des ménages ont été déclarés par les victimes, ce qui correspond à un taux de 143 incidents pour 1 000 ménages. Le taux enregistré en 2014 était de 42 % inférieur au taux noté une décennie plus tôt (tableau 1, graphique 2).

**Graphique 2**  
**Incidents de victimisation des ménages déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction, 1999, 2004, 2009 et 2014**

taux pour 1 000 ménages



† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Les taux de victimisation pour tous les crimes ciblant les ménages étaient plus faibles en 2014 qu'ils ne l'étaient en 2004. Le recul le plus important a été observé au chapitre du vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (-59 %), suivi du vandalisme (-49 %), du vol de biens du ménage (-39 %) et de l'introduction par effraction (-21 %).

## Encadré 2

### Comparabilité des données de l'Enquête sociale générale de 2014 avec celles des cycles précédents de l'enquête

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 utilise une méthode d'échantillonnage légèrement différente de celle employée lors des cycles précédents de l'enquête. Dans le passé, seuls les ménages desservis par une ligne terrestre pouvaient être sélectionnés pour participer à l'enquête. En raison de l'utilisation accrue du téléphone cellulaire par les Canadiens, et de l'augmentation du nombre de ménages abandonnant le service téléphonique par ligne terrestre, il est devenu nécessaire d'inclure les téléphones cellulaires à l'échantillon afin que ce dernier soit aussi représentatif que possible de la population canadienne.

Un autre changement apporté à l'ESG de 2014 concerne la séquence par rapport aux cycles précédents de nombreux rappels de la période de référence de l'ensemble des questions, en particulier le rappel précisant que les questions portent sur les 12 mois précédant l'enquête. Le but était de limiter le phénomène de « télescopage ». Le télescopage se produit lorsqu'un répondant mentionne un incident ayant eu lieu à l'extérieur de la période de référence, soit parce qu'il était inattentif lorsque la période de référence a été mentionnée, soit parce qu'il tenait à faire part de son expérience de victimisation même si elle a eu lieu à un moment ne faisant pas partie de la période de référence. Bien que les résultats obtenus en 2014 soient plus solides, il importe de mentionner que l'on doit tenir compte de ce changement lorsqu'on effectue des comparaisons entre les données de 2014 et celles des cycles précédents de l'ESG sur la victimisation.

### Comparabilité des données de l'ESG avec celles déclarées par la police

Même si les données recueillies dans le cadre de l'ESG sur la victimisation et du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) portent sur la criminalité au Canada, ces deux enquêtes présentent de nombreuses différences, notamment le type d'enquête, le champ d'application, la couverture et la source des données. Par conséquent, les chiffres tirés de ces deux enquêtes ne devraient pas faire l'objet de comparaisons directes, et il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les tendances.

L'ESG est une enquête par sondage qui, en 2014, a permis de recueillir des données auprès d'environ 33 000 répondants de 15 ans et plus résidant dans les 10 provinces et ne vivant pas en établissement. L'ESG permet de recueillir des données sur huit types de crimes mais exclut les crimes visant les établissements commerciaux et institutionnels. L'un des principaux avantages de l'ESG est qu'elle permet de saisir de l'information sur les actes criminels qui ne viennent pas à l'attention de la police, ce qui est parfois appelé le « chiffre noir » de la criminalité (voir la section « Description de l'enquête » pour obtenir plus de renseignements sur l'ESG). Par comparaison, le Programme DUC consiste en un recensement annuel de toutes les infractions au *Code criminel* et à certaines autres lois fédérales qui sont signalées à la police, qui les déclare ensuite à Statistique Canada.

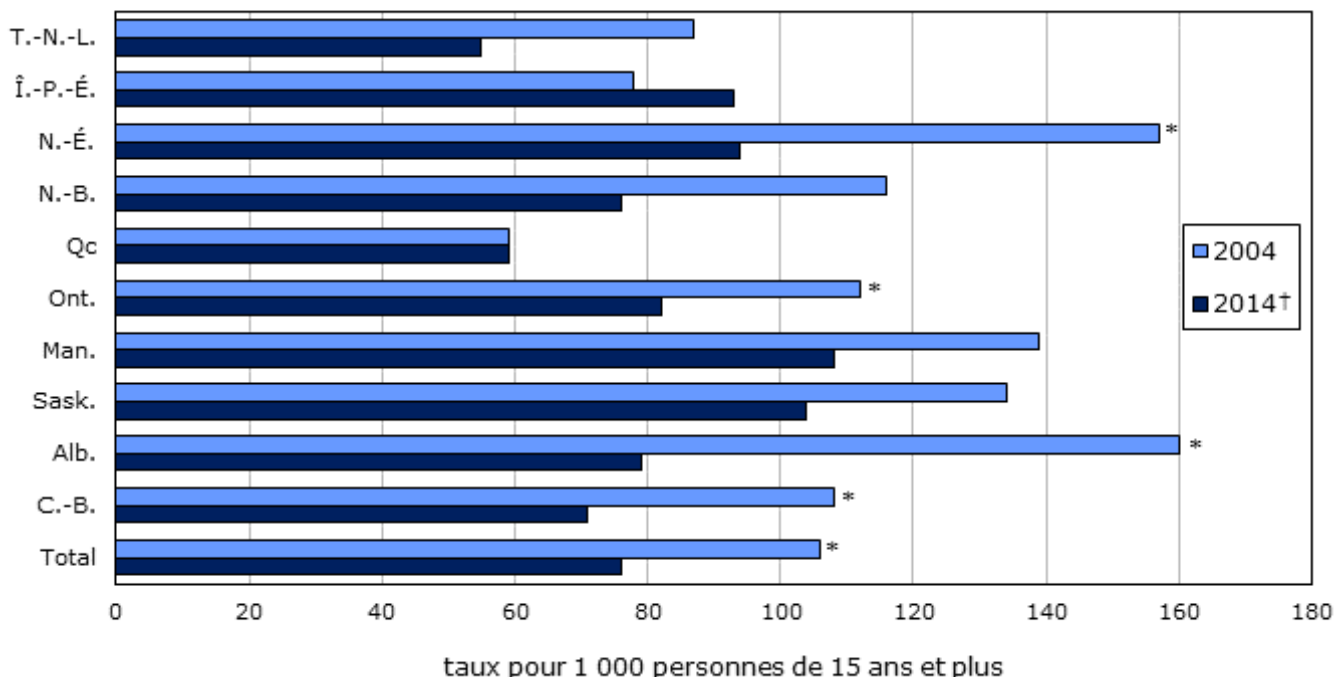
Malgré ces différences méthodologiques importantes, il est bon de souligner qu'au cours de la période de 10 ans allant de 2004 à 2014, les données de l'ESG et celles du Programme DUC ont essentiellement révélé des tendances semblables. À titre d'exemple, les résultats de l'ESG ont montré une baisse de 28 % du taux de victimisation avec violence et de 42 % du taux de victimisation des ménages durant cette période. Par comparaison, les données du Programme DUC ont indiqué une diminution de 26 % du taux de crimes violents et de 40 % du taux de crimes contre les biens.

## Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec enregistrent les taux de victimisation avec violence les plus faibles parmi les provinces

Parmi les provinces, seules Terre-Neuve-et-Labrador (55 incidents pour 1 000 habitants) et le Québec (59 incidents pour 1 000 habitants) ont enregistré des taux de victimisation avec violence significativement inférieurs à la moyenne des 10 provinces (76 pour 1 000 habitants). Cependant, ce sont surtout les baisses significatives des taux de victimisation avec violence en Alberta (-51 %), en Nouvelle-Écosse (-40 %), en Colombie-Britannique (-35 %) et en Ontario (-27 %) qui ont le plus contribué au recul global du taux de victimisation avec violence entre 2004 et 2014 (tableau 2, graphique 3)<sup>7</sup>.



### Graphique 3 Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon la province, 2004 et 2014



† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note :** Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les provinces, car les différences ne sont pas toutes statistiquement significatives. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

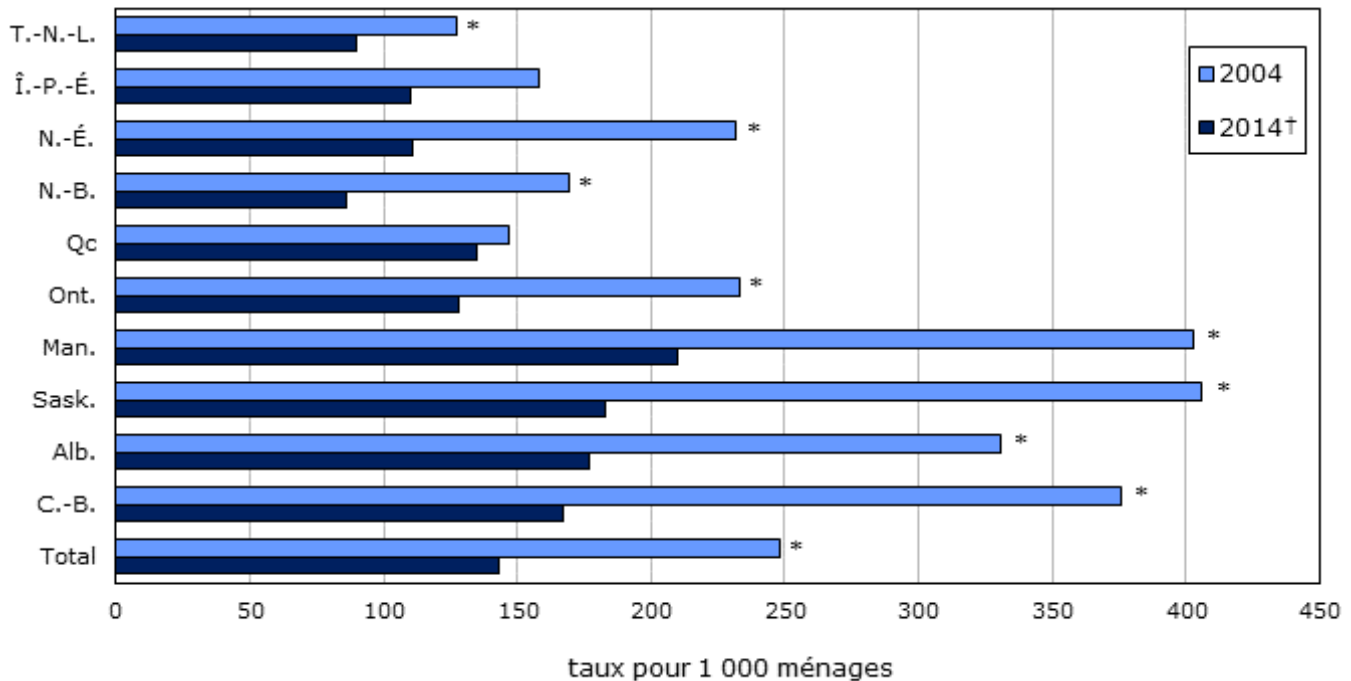
En revanche, la diminution du taux de victimisation avec violence n'était pas statistiquement significative au Manitoba; cette province a enregistré le taux de victimisation avec violence le plus élevé en 2014 (108 incidents pour 1 000 habitants).

### Les taux de victimisation des ménages sont les plus faibles dans les provinces de l'Atlantique

Conformément à ce qui a été observé lors des cycles précédents de l'ESG sur la victimisation, les taux de victimisation des ménages étaient généralement plus faibles dans les provinces de l'Est du pays comparativement à celles de l'Ouest. Les provinces de l'Atlantique et l'Ontario ont affiché des taux de victimisation des ménages inférieurs à la moyenne des 10 provinces, alors que la situation inverse a été observée dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique (tableau 2).

L'ensemble des provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec, ont enregistré une baisse statistiquement significative de leur taux de victimisation des ménages entre 2004 et 2014 (graphique 4).

## Graphique 4 Incidents de victimisation des ménages déclarés par les Canadiens, selon la province, 2004 et 2014



† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note :** Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les provinces, car les différences ne sont pas toutes statistiquement significatives. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

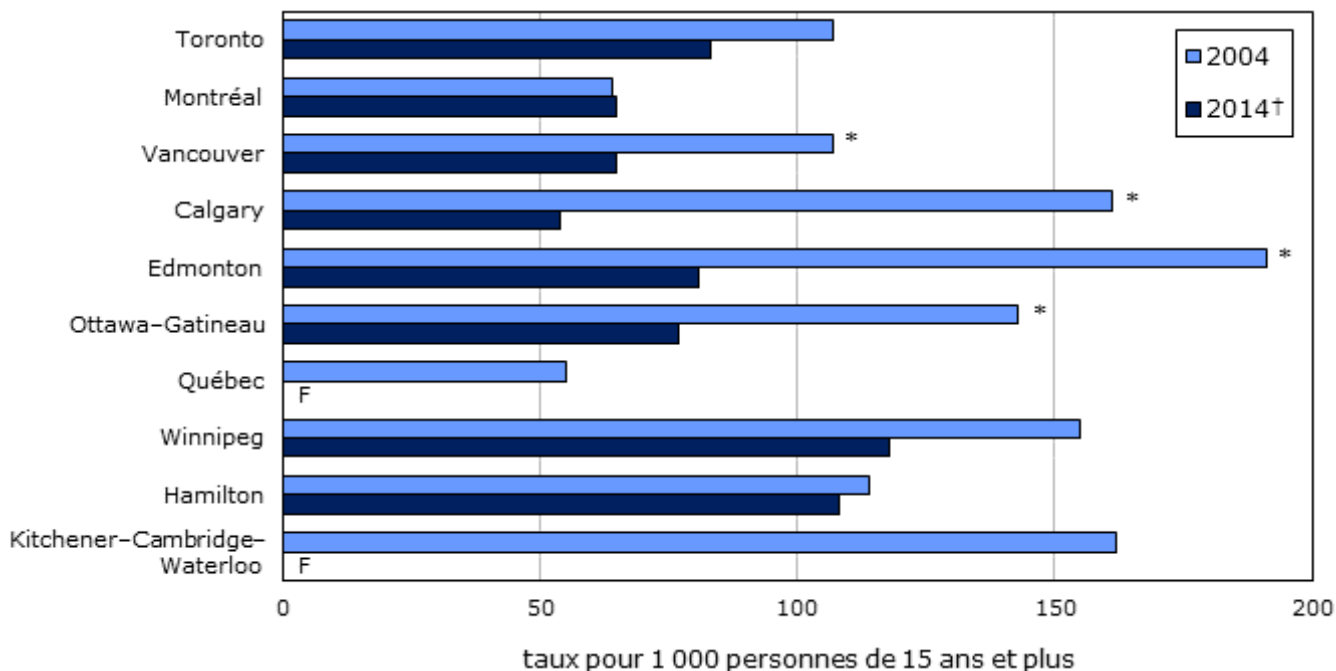
## Halifax et Winnipeg affichent les plus hauts taux de victimisation avec violence parmi les régions métropolitaines de recensement

Dans l'ensemble, le taux de victimisation avec violence dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)<sup>8</sup> — les centres de population comptant au moins 100 000 habitants — était supérieur à celui enregistré dans les agglomérations de recensement (AR)<sup>9</sup> — les collectivités comptant entre 10 000 et 100 000 habitants — (78 incidents pour 1 000 habitants par rapport à 61 incidents pour 1 000 habitants). Les régions à l'extérieur des RMR et des AR ont affiché un taux (81 incidents pour 1 000 habitants) semblable à celui observé dans les RMR (tableau 3).

Parmi les RMR disposant d'un taux de victimisation avec violence pouvant être diffusé, Halifax a affiché le taux le plus élevé malgré une baisse de 44 %, étant passé de 229 incidents pour 1 000 habitants en 2004 à 129 en 2014<sup>10</sup>. Winnipeg a enregistré le deuxième taux en importance, ayant affiché 118 incidents pour 1 000 habitants. Bien que Saskatoon ait également enregistré un taux relativement élevé, la différence par rapport à la moyenne nationale n'était pas statistiquement significative.

En revanche, ayant affiché une baisse de 66 % de son taux de victimisation avec violence de 2004 à 2014, la RMR de Calgary a enregistré le plus faible taux (54 incidents pour 1 000 habitants) parmi les RMR qui disposaient d'un taux de victimisation avec violence pouvant être diffusé (graphique 5).

### Graphique 5 Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon les 10 régions métropolitaines de recensement les plus peuplées, 2004 et 2014



F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

**Note :** Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les régions métropolitaines de recensement, car les différences ne sont pas toutes statistiquement significatives.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

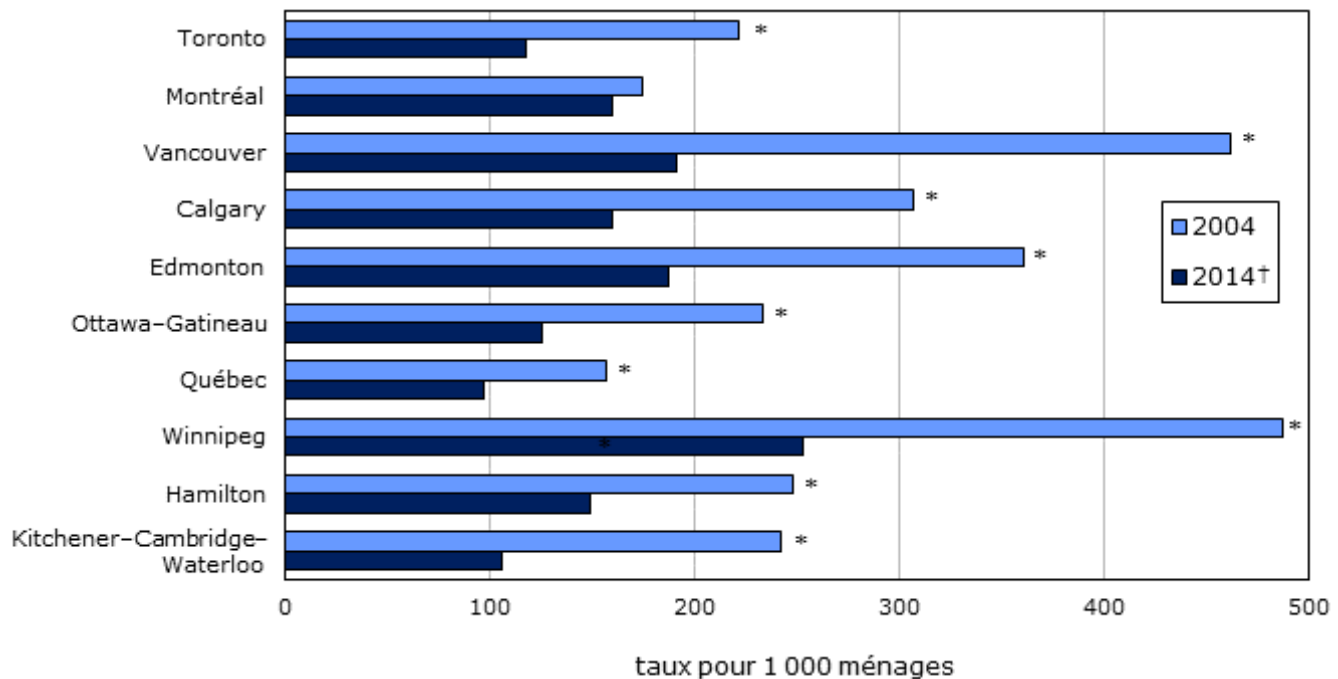
### Les taux de victimisation des ménages sont plus élevés dans les RMR de l'Ouest

Contrairement à la victimisation avec violence, le taux de victimisation des ménages dans les RMR (152 incidents pour 1 000 habitants) était relativement semblable à celui enregistré dans les AR (139 incidents pour 1 000 habitants). C'est toutefois les régions à l'extérieur des RMR et des AR qui ont généralement enregistré le taux de victimisation des ménages le plus faible (108). L'ensemble des RMR des provinces de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario qui disposaient de taux de victimisation des ménages pouvant être diffusés ont affiché un taux semblable ou inférieur à la moyenne nationale (143), la RMR de Québec (97) ayant enregistré le plus faible taux parmi les RMR. En revanche, les RMR de l'Ouest du pays qui disposaient de taux de victimisation des ménages pouvant être diffusés, sauf Calgary, Kelowna et Victoria, ont affiché des taux supérieurs à la moyenne nationale (tableau 3).

La majorité des RMR disposant d'estimations fiables pour les années 2004 et 2014 ont inscrit une baisse de leur taux de victimisation des ménages au cours de cette période. Parmi les 10 RMR les plus peuplées, Montréal est la seule qui a vu son taux demeurer relativement stable (graphique 6).

## Graphique 6

### Incidents de victimisation des ménages déclarés par les Canadiens, selon les 10 régions métropolitaines de recensement les plus peuplées, 2004 et 2014



† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note :** Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les régions métropolitaines de recensement, car les différences ne sont pas toutes statistiquement significatives.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

## Caractéristiques de la victimisation avec violence

Le risque d'être victime d'un crime violent n'est pas le même pour tout le monde. Le mode de vie d'une personne, les endroits qu'elle fréquente ou la région qu'elle habite peuvent l'exposer à un risque accru d'être victime d'un crime (Lilly, 2014).

Il a été démontré que plusieurs caractéristiques sont associées à des taux de victimisation plus élevés (Perreault et Brennan, 2010). Certaines de ces caractéristiques sont parfois liées entre elles. Par exemple, les jeunes peuvent présenter un taux de victimisation supérieur à celui observé chez les personnes plus âgées, tout comme les étudiants peuvent afficher un taux de victimisation plus élevé que celui noté chez les personnes travaillant à temps plein. Cependant, selon une étude antérieure, le fait d'être un étudiant peut ne pas être associé à un risque plus élevé de victimisation avec violence lorsqu'on contrôle l'effet d'autres facteurs, notamment l'âge (Mihorean et autres, 2001).

À l'aide des données de l'ESG de 2014, une analyse multivariée a été effectuée afin d'identifier les facteurs qui ont une incidence sur le risque de victimisation avec violence (voir le modèle 1). La prochaine section présente les caractéristiques qui se sont avérées associées à un risque plus élevé de victimisation avec violence lorsqu'on tenait compte de l'ensemble des autres facteurs de risque mesurés dans le cadre de l'ESG.

### Les femmes sont plus à risque que les hommes d'être victimes d'un crime violent

Lors des cycles précédents de l'ESG sur la victimisation, les hommes et les femmes ont affiché des taux de victimisation avec violence relativement semblables. En 2014, les femmes ont toutefois inscrit un taux de victimisation (85 incidents pour 1 000 femmes) supérieur à celui des hommes (67 pour 1 000 hommes) (tableau 4).

Cette situation s'explique notamment par le fait que le taux d'agressions sexuelles — un crime dont la majorité des victimes sont des femmes — est demeuré stable au cours des 10 dernières années, alors que les taux de vols qualifiés et de voies de

fait — dont la majorité des victimes sont des hommes — ont diminué de façon significative depuis 2004. Néanmoins, il convient de noter que, dans l'ensemble, les taux de victimisation avec violence de 2004 à 2014 ont diminué chez les femmes (passant de 102 incidents pour 1 000 femmes à 85) et chez les hommes (passant de 111 incidents pour 1 000 hommes à 67).

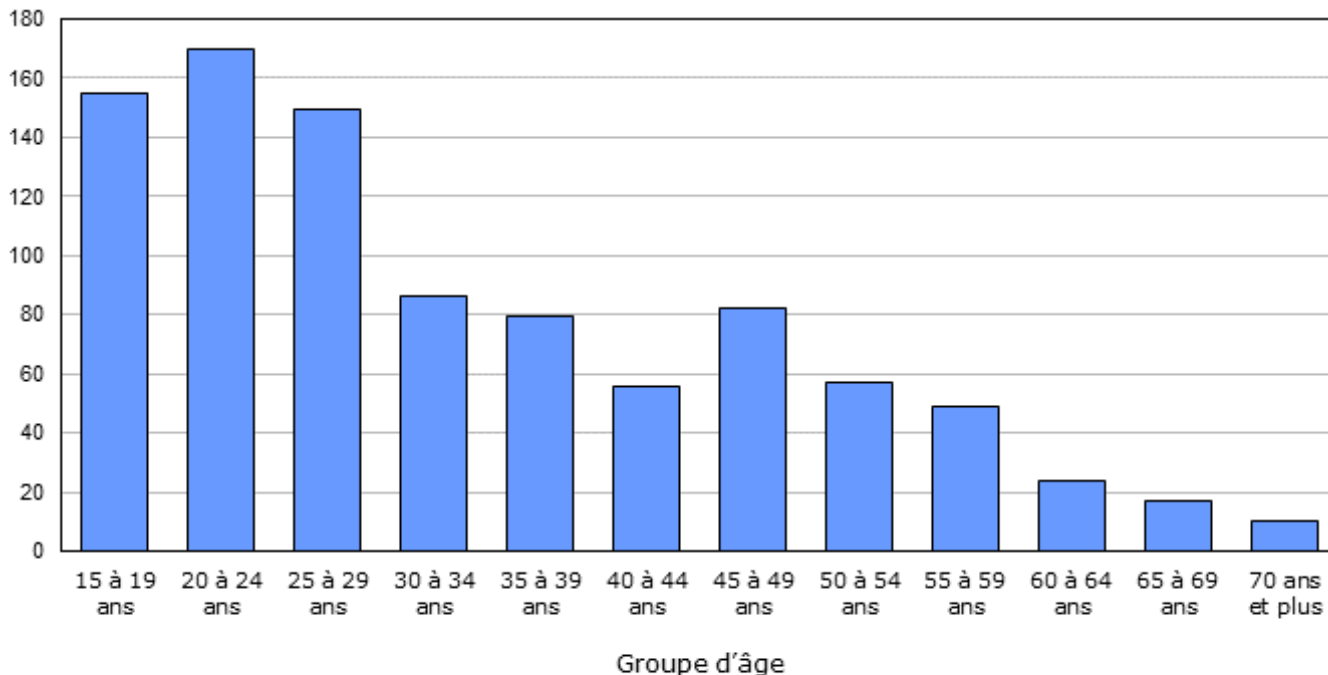
Lorsqu'on tenait compte des autres facteurs de risque, les femmes continuaient à afficher un risque de victimisation avec violence d'environ 20 % supérieur à celui des hommes. Autrement dit, les taux de victimisation avec violence plus élevés chez les femmes ne pouvaient être entièrement expliqués par les autres facteurs de risque mesurés dans le cadre de l'ESG.

**L'âge est le principal facteur de risque de victimisation avec violence**

Comme il a été constaté lors des cycles précédents de l'ESG, l'âge était toujours le plus important facteur associé à la victimisation avec violence en 2014. Le taux de victimisation avec violence était le plus élevé chez les personnes de 20 à 24 ans (170 incidents pour 1 000 personnes) et diminuait ensuite considérablement à partir de 30 ans (graphique 7).

**Graphique 7**  
**Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon le groupe d'âge de la victime, 2014**

taux pour 1 000 personnes



**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

L'âge est souvent lié à un mode de vie qui expose davantage une personne à des agresseurs potentiels ou à des situations où le risque de victimisation est plus élevé (Lilly, 2014; Perreault et Brennan, 2010; Cohen et Felson, 1979). Par exemple, selon les résultats de l'ESG, les personnes de 20 à 24 ans étaient plus susceptibles de participer à des activités en soirée ou de consommer des drogues. Toutefois, même en tenant compte des autres facteurs de risque, les jeunes de 20 à 24 ans affichaient un risque de victimisation avec violence six fois plus élevé que celui observé chez les personnes de 65 ans et plus<sup>11</sup>.

**La consommation de drogues, la consommation excessive d'alcool et la fréquence des sorties en soirée sont associées à un risque de victimisation avec violence**

Parmi les différentes caractéristiques liées au mode de vie, la consommation de drogues<sup>12</sup> était le facteur ayant la plus grande incidence sur le risque de victimisation avec violence, et ce risque variait selon la fréquence de la consommation et le

type de drogues consommées. Les personnes ayant déclaré avoir consommé des drogues au cours du mois précédant l'enquête affichaient un taux de victimisation plus de quatre fois supérieur à celui des personnes ayant déclaré ne pas avoir consommé de drogues (256 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 62 pour 1 000). Le taux de victimisation avec violence s'établissait à 436 incidents pour 1 000 personnes parmi celles ayant indiqué consommer du cannabis tous les jours et à 610 incidents chez celles ayant consommé des drogues autres que le cannabis (tableau 5).

La consommation d'alcool était également associée à un risque accru de victimisation avec violence. Par exemple, les personnes ayant déclaré avoir eu au cours du mois précédant l'enquête au moins un épisode de consommation excessive d'alcool — cinq consommations d'alcool et plus en une même occasion — affichaient un taux de victimisation avec violence plus de deux fois supérieur à celles qui n'en avaient pas consommé de façon excessive (127 incidents pour 1 000 habitants par rapport à 58 pour 1 000). Cependant, les personnes qui consomment fréquemment de l'alcool, mais sans épisode de consommation excessive, n'ont pas enregistré des taux de victimisation avec violence supérieurs à la moyenne.

La fréquence des sorties en soirée était également liée au risque de victimisation avec violence. Les personnes qui ont déclaré plus de 20 sorties en soirée par mois affichaient un taux de victimisation environ quatre fois plus élevé que celui des personnes qui ne prenaient jamais part à des activités le soir (141 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 34 incidents pour 1 000). Les sorties en soirée comprennent, entre autres, les sorties pour se rendre au travail ou à l'école, pour aller magasiner, pour visiter des amis et pour aller au cinéma, au restaurant ou dans un bar. Le type de sortie faisait une différence. Ainsi, les personnes qui ont déclaré plus de 10 sorties dans un bar ou un pub ont enregistré un taux de victimisation avec violence encore plus élevé, soit 250 pour 1 000 personnes.

### **L'état de santé mentale est lié au risque de victimisation avec violence**

L'état de santé mentale figurait parmi les principaux facteurs associés au risque de victimisation avec violence en 2014. Dans l'ensemble, les personnes qui ont indiqué que leurs activités quotidiennes étaient limitées par une incapacité liée à la santé mentale, un trouble développemental ou d'apprentissage, ou encore qui ont évalué leur santé mentale comme étant passable ou mauvaise, ont affiché un taux de victimisation avec violence plus de quatre fois supérieur aux personnes ayant évalué que leur santé mentale est excellente ou très bonne (230 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 53 pour 1 000).

Les personnes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale, un trouble développemental ou d'apprentissage, ou encore qui ont évalué leur santé mentale comme étant passable ou mauvaise présentaient souvent d'autres caractéristiques liées à un risque accru de victimisation avec violence, ce qui pourrait expliquer en partie les taux de victimisation plus élevés. Par exemple, les données de l'ESG de 2014 ont révélé que ces personnes étaient plus susceptibles de consommer des drogues ou d'avoir des antécédents d'itinérance. Lorsque l'on tient compte de l'ensemble des facteurs de risque, les personnes qui ont déclaré une incapacité liée à la santé mentale, un trouble développemental ou d'apprentissage, ou encore qui ont évalué leur santé mentale comme étant passable ou mauvaise affichaient un risque de victimisation avec violence environ deux fois plus élevé que celles qui ont évalué leur santé mentale comme étant excellente ou très bonne (modèle 1).

Fait à noter, les incapacités liées à la santé mentale ou une faible autoévaluation de la santé mentale peuvent aussi parfois résulter de la victimisation. Ainsi, parmi les victimes ayant déclaré souffrir d'une incapacité liée à la santé mentale ou ayant évalué leur santé mentale comme mauvaise, 31 % ont indiqué que la victimisation dont elles ont fait l'objet avait causé une dépression, des crises d'anxiété ou des symptômes liés à un trouble potentiel de stress post-traumatique<sup>13</sup>. Autrement dit, pour au moins une partie des personnes souffrant d'un trouble de santé mentale, il n'est pas possible de savoir si le trouble était antérieur à la victimisation ou une conséquence de celle-ci.

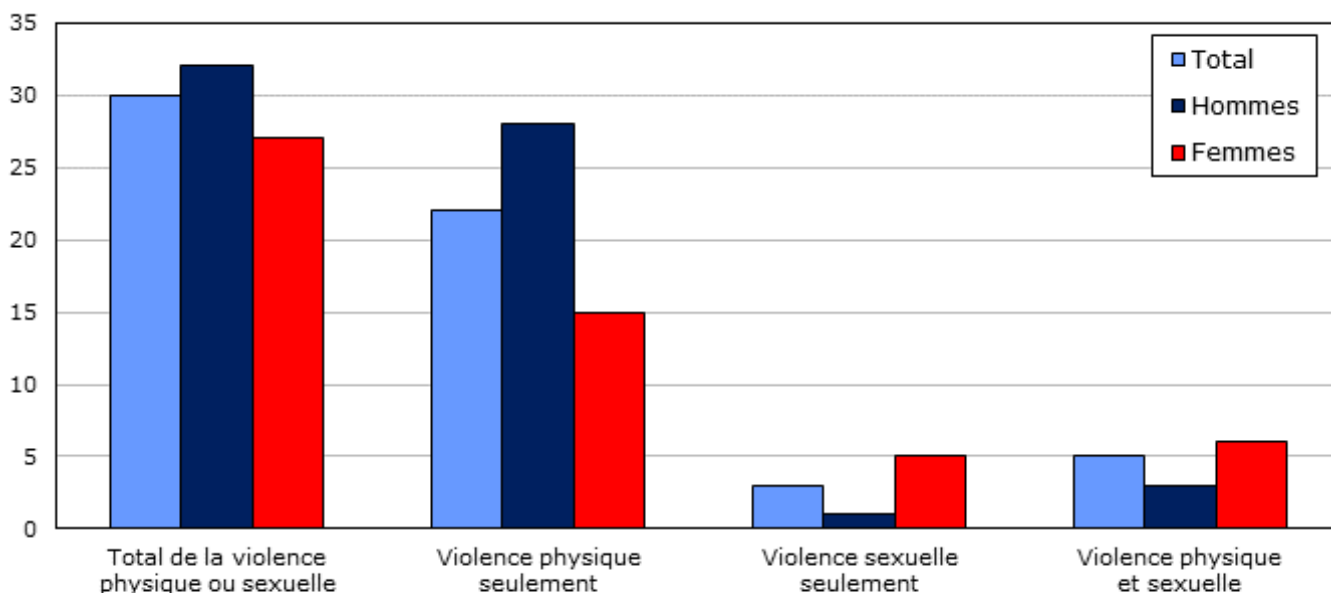
### Encadré 3 Les mauvais traitements durant l'enfance

Plusieurs études ont démontré qu'il existe un lien entre les mauvais traitements subis durant l'enfance et un risque de victimisation accru à l'âge adulte (Parks, 2011; Reid, 2009; Desai, 2002) de même qu'une probabilité d'avoir des contacts avec la police (Boyce, 2015). L'Enquête sociale générale de 2014 comprenait pour la première fois des questions détaillées sur les mauvais traitements subis durant l'enfance.

Environ le tiers (30 %) des Canadiens ont indiqué avoir été victimes d'une forme ou d'une autre de mauvais traitements de la part d'un adulte au moins une fois avant l'âge de 15 ans. Plus précisément, 22 % ont déclaré avoir subi de la violence physique<sup>14</sup>, 3 %, de la violence sexuelle<sup>15</sup> et 5 %, de la violence tant physique que sexuelle.

#### Graphique de l'encadré 3 Mauvais traitements de la part d'un adulte durant l'enfance (avant l'âge de 15 ans), 2014

pourcentage



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Dans la majorité des cas de violence physique, l'agresseur<sup>16</sup> était un membre de la famille, généralement le père (35 %) ou la mère (23 %). Quant aux cas de violence sexuelle, ils étaient aussi souvent commis par un membre de la famille immédiate<sup>17</sup> (18%) ou de la famille élargie (20 %), mais plusieurs mettaient en cause un étranger (21 %), une connaissance (12 %), un voisin (8 %), un ami ou un professeur (6 % chacun). Cependant, les victimes de multiples incidents de violence sexuelle<sup>18</sup> étaient plus susceptibles de désigner un membre de la famille (65 %), immédiate ou élargie, comme étant à l'origine de l'incident de violence sexuelle le plus grave qu'elles avaient subi.

La grande majorité des cas autodéclarés de mauvais traitements durant l'enfance (93 %) n'ont jamais été signalés aux autorités, que ce soit la police ou les services de protection de l'enfance. Toutefois, la probabilité qu'ils l'aient été augmentait en fonction de la gravité et de la fréquence de la violence. Par exemple, 27 % des personnes agressées sexuellement à plus de 10 reprises avant l'âge de 15 ans ont dit qu'elles avaient déjà parlé des mauvais traitements aux autorités.

#### Les personnes ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance sont plus susceptibles d'être victimes d'un crime violent

La victimisation subie durant l'enfance est un autre facteur qui fait augmenter le risque d'être victime d'un crime violent à l'âge adulte. Les personnes ayant été victimes de mauvais traitements durant l'enfance ont, dans l'ensemble, affiché un taux de victimisation avec violence qui était plus du double de celui enregistré par les personnes qui n'avaient pas subi de tels

traitements (125 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 55 pour 1 000). Tant la violence physique que la violence sexuelle subie durant l'enfance était associée à des taux de victimisation avec violence plus élevés (tableau 5).

Les mauvais traitements subis durant l'enfance comprennent les gifles, les tapes sur la tête, le fait d'être poussé, mais aussi des actes plus graves comme le fait d'être frappé avec le poing, de recevoir des coups de pieds ou encore d'être forcé à avoir une activité sexuelle non désirée. Toutes ces formes de violence durant l'enfance — même celles qui peuvent être considérées comme les moins graves — étaient associées à des taux de victimisation avec violence plus élevés (tableau 5).

Par ailleurs, les personnes qui n'ont jamais été elles-mêmes directement victimes de mauvais traitements durant l'enfance, mais qui ont été témoins de la violence d'un de leurs parents envers un autre adulte, ont aussi affiché des taux de victimisation avec violence plus élevés en 2014 (97 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 53 incidents pour 1 000 personnes qui n'ont pas subi de mauvais traitements durant l'enfance et qui n'ont pas été témoins de violence de la part d'un de leurs parents).

Les mauvais traitements subis durant l'enfance sont associés à plusieurs autres facteurs de risque de victimisation avec violence à l'âge adulte. Par exemple, les répondants ayant déclaré avoir subi des mauvais traitements durant l'enfance étaient plus susceptibles que ceux n'ayant jamais vécu de tels traitements de consommer des drogues (10 % par rapport à 6 %) et d'avoir un trouble de santé mentale (16 % par rapport à 8 %). Même lorsque tous les facteurs de risque étaient pris en considération, le risque de victimisation demeurait plus élevé pour les personnes ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance (modèle 1).

### **Les personnes ayant connu une période d'itinérance sont plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'un crime violent**

Les personnes ayant des antécédents d'itinérance — celles qui ont déjà été sans-abri ou qui ont déjà dû habiter chez quelqu'un d'autre ou dans leur voiture parce qu'elles n'avaient nulle part d'autre où aller — ont enregistré un taux de victimisation avec violence plus élevé que celui des personnes n'ayant pas de tels antécédents. Par exemple, les personnes ayant déjà été sans-abri au cours de leur vie ont affiché un taux de victimisation de cinq fois supérieur à celles qui ne l'avaient jamais été (358 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 71 pour 1 000) (tableau 5).

Les personnes ayant des antécédents d'itinérance étaient aussi plus susceptibles de vivre dans des quartiers présentant une faible cohésion sociale, d'avoir subi des mauvais traitements durant l'enfance, de consommer des drogues ou de souffrir de troubles de santé mentale, ce qui pourrait expliquer en partie leurs taux plus élevés de victimisation avec violence (modèle 1).

### **Le risque de victimisation avec violence est plus élevé chez les personnes vivant dans un quartier où la cohésion sociale est faible**

Une faible cohésion sociale s'est avérée associée à un risque plus élevé de victimisation avec violence. Une forte cohésion sociale fait généralement référence à un voisinage où les gens se connaissent, s'entraident et partagent des valeurs communes (Charron, 2009; Forrest et Kearns, 2001).

Une faible cohésion sociale serait liée à des niveaux de criminalité plus élevés, notamment en raison d'une moindre efficacité et surveillance collective du voisinage (Sampson, 2012; Charron, 2009). Par exemple, en 2014, les personnes qui estimaient que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraident (69 incidents pour 1 000 habitants) ont affiché un taux de victimisation avec violence moins élevé que les personnes qui croyaient le contraire (136 incidents pour 1 000 habitants) (tableau 6).

D'ailleurs, la présence de désordre social — notamment des déchets qui traînent, des voisins bruyants, des gens en état d'ébriété ou qui consomment des drogues dans des lieux publics — peut être un signe de désorganisation sociale (Brown, Perkins et Brown, 2004). Les personnes qui ont déclaré la présence de désordre social dans leur quartier ont affiché un taux de victimisation avec violence près de trois fois plus élevé que celles qui n'en percevaient aucun (109 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 40 pour 1 000). Même en tenant compte de l'ensemble des facteurs de risque, la présence de désordre social et l'absence d'entraide entre voisins sont demeurés d'importants facteurs de risque de victimisation avec violence (modèle 1).

### **Les homosexuels et les bisexuels affichent des taux de victimisation élevés**

Le Canada a une population très diversifiée et les gouvernements ont adopté différentes lois pour protéger les groupes minoritaires. Par exemple, l'article 718.2 du *Code criminel* prévoit des peines plus sévères pour les crimes motivés par la haine. Tant les données déclarées par la police que celles recueillies dans le cadre de l'ESG montrent que ces crimes visent

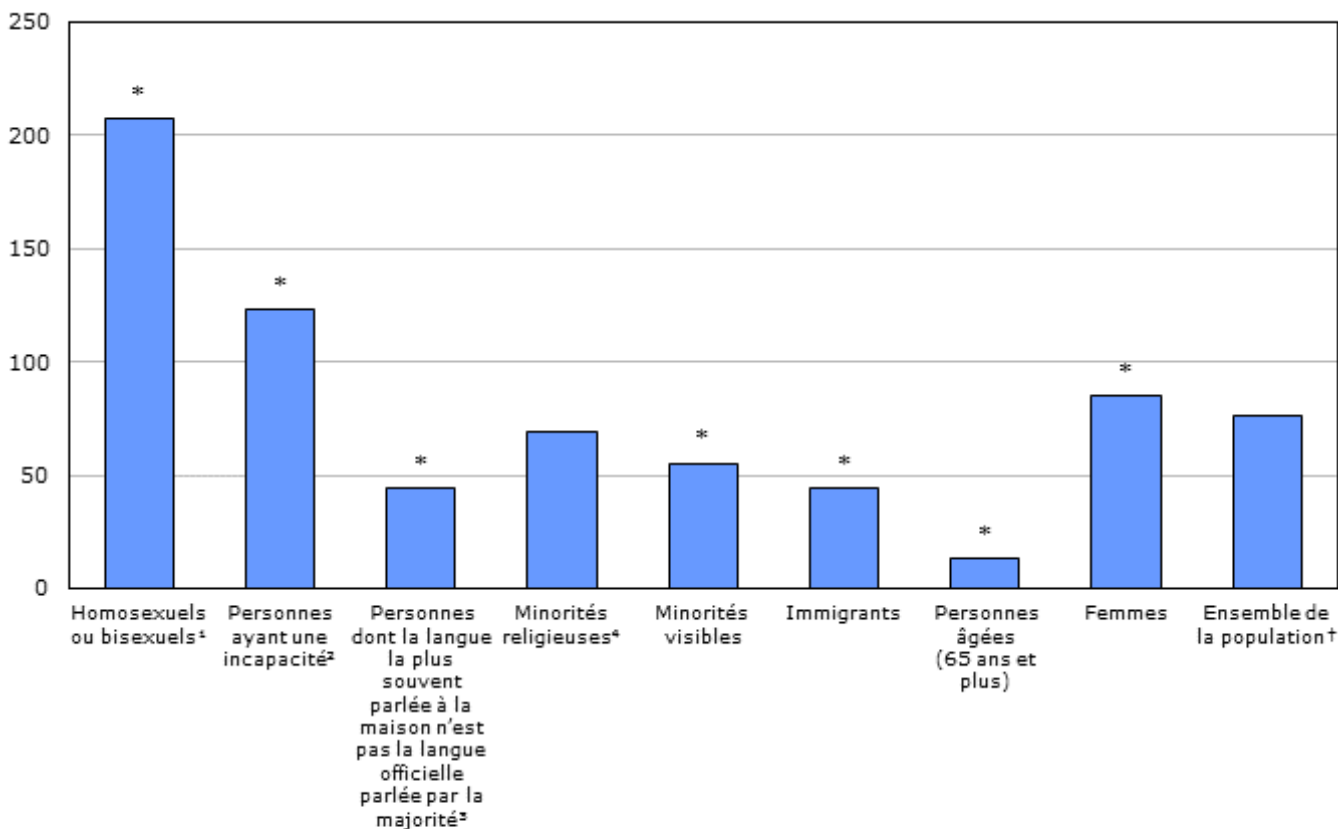


plus souvent des groupes minoritaires (Allen, 2015). Ainsi, le fait de suivre l'évolution de la victimisation avec violence parmi différents groupes minoritaires peut contribuer au développement de programmes de prévention ou de services aux victimes ciblés.

Parmi les groupes minoritaires visés par les dispositions de l'article 718.2 du *Code criminel*, les personnes ayant déclaré être homosexuelles ou bisexuelles affichaient le taux de victimisation le plus élevé, soit 207 incidents pour 1 000 personnes, par rapport à 69 incidents pour 1 000 personnes hétérosexuelles, selon les résultats de l'ESG de 2014. Les personnes ayant une incapacité ont aussi enregistré un taux de victimisation (123) supérieur à la moyenne, et bien que cette catégorie comprenne tous les types d'incapacités — physiques et mentales —, les taux élevés semblent être la conséquence de taux de victimisation élevés chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale ou un trouble d'apprentissage. Cependant, il est bon de noter que ces taux comprennent tant les crimes haineux que ceux non motivés par la haine. Ces taux plus élevés peuvent donc aussi être liés à d'autres facteurs (graphique 8).

### Graphique 8 Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon certains groupes de population, 2014

taux pour 1 000  
personnes de 15  
ans et plus



† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

1. Exclut les personnes de moins de 18 ans.

2. Comprend les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité, à la vision, à l'ouïe, à l'apprentissage, à des troubles mentaux ou psychologiques, à des troubles physiques ou toute autre condition chronique limitant les activités.

3. Comprend les personnes vivant à l'extérieur du Québec dont la langue la plus souvent parlée à la maison est autre que l'anglais et les personnes habitant au Québec dont la langue la plus souvent parlée à la maison est autre que le français.

4. Comprend les personnes qui ont déclaré appartenir à une religion non chrétienne.

**Note :** Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

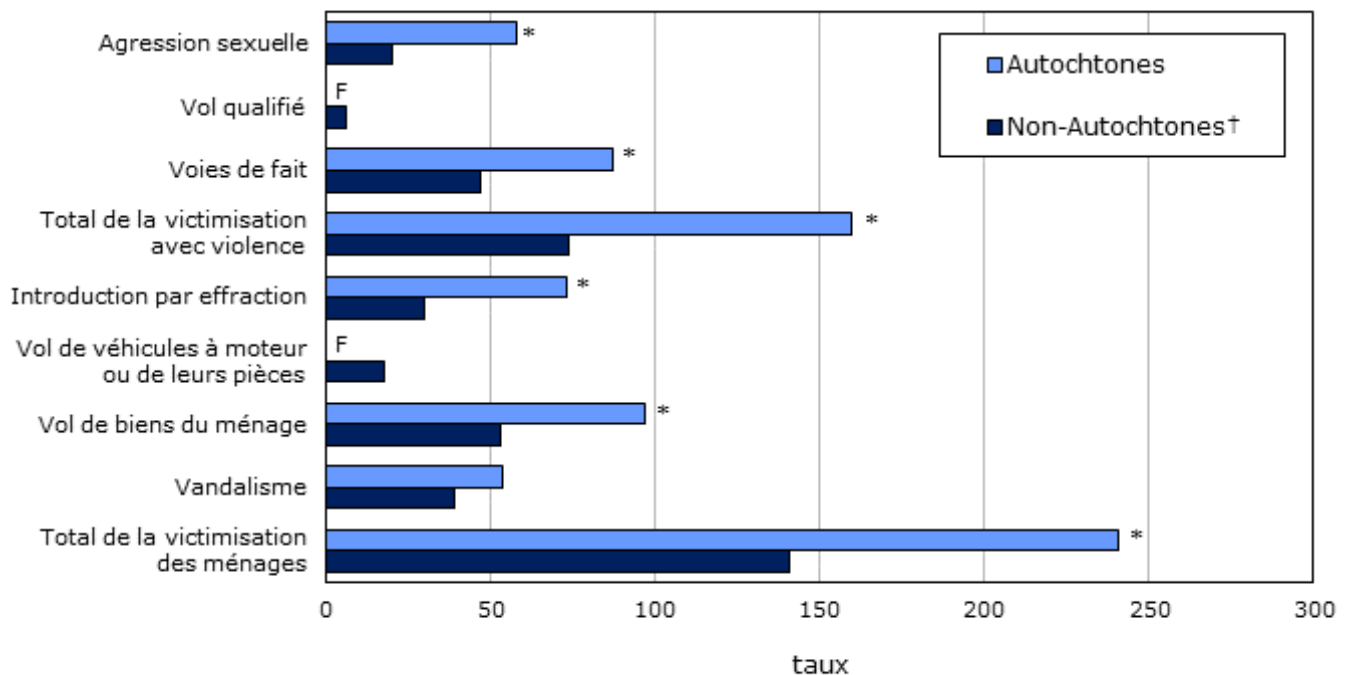
Les immigrants, les membres de minorités visibles, les personnes faisant partie d'une minorité religieuse et celles dont la langue la plus souvent parlée à la maison différait de celle de la majorité des habitants de leur province ont pour leur part affiché des taux de victimisation semblables ou inférieurs à la moyenne.

### Les Autochtones, en particulier les femmes, sont plus susceptibles d'être victimes

Les données de différentes sources montrent que les Autochtones sont surreprésentés à la fois comme auteurs présumés et comme victimes de crimes (Statistique Canada, 2015; Gendarmerie royale du Canada, 2014; Perreault, 2011). Les données de l'ESG de 2014 confirment cette tendance. Près de 1 Autochtone<sup>19</sup> sur 3 (30 %) a déclaré que lui-même ou que son ménage avait été victime d'au moins un des huit types de crimes mesurés par l'ESG au cours des 12 mois précédant l'enquête, en baisse par rapport à la proportion de 38 % enregistrée en 2009<sup>20</sup>. Par comparaison, moins de 1 non-Autochtone sur 5 (19 %) a déclaré que lui-même ou son ménage avait été victimisé, en baisse par rapport à la proportion de 27 % notée en 2009.

Les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones étaient les plus marqués pour ce qui est des introductions par effraction et des agressions sexuelles, les taux enregistrés par les Autochtones étant plus du double de ceux observés chez les non-Autochtones (graphique 9).

**Graphique 9**  
**Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon l'identité autochtone, 2014**



F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note :** Les taux de victimisation avec violence sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Les taux de victimisation des ménages sont calculés pour 1 000 ménages. Les ménages autochtones comprennent les ménages dont les deux conjoints ont une identité autochtone, les familles monoparentales dont le parent a une identité autochtone, les personnes seules ayant une identité autochtone et les autres ménages dont le répondant a déclaré avoir une identité autochtone et habiter avec des personnes apparentées seulement.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Les taux de victimisation avec violence étaient particulièrement élevés chez les femmes autochtones. Par exemple, leur taux d'agressions sexuelles était de 115 incidents pour 1 000 femmes, soit un taux beaucoup plus élevé que celui observé chez leurs homologues non autochtones (35 incidents pour 1 000 femmes).

Les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones de présenter certaines caractéristiques associées à un risque accru de victimisation avec violence. Notamment, ils étaient environ 1,4 fois plus susceptibles de mentionner avoir subi des mauvais traitements durant l'enfance, environ deux fois plus susceptibles de déclarer des troubles de santé mentale, 2,3 fois plus susceptibles de consommer des drogues et 2,5 fois plus susceptibles d'avoir des antécédents d'itinérance. La population autochtone était également plus jeune (en moyenne) que celle non autochtone.

Lorsqu'on tenait compte de l'ensemble des facteurs de risque mesurés par l'ESG, l'identité autochtone ne ressortait plus comme une caractéristique liée au risque de victimisation. Les taux de victimisation supérieurs des Autochtones semblaient, dans l'ensemble, plutôt être liés à la présence plus élevée de facteurs de risque chez ce groupe que dans le cas des non-Autochtones (modèle 1).

Toutefois, la même analyse effectuée spécifiquement pour les femmes a révélé que l'identité autochtone demeurait, en 2014, un facteur de risque de victimisation important chez ces dernières, et ce, même en tenant compte d'autres facteurs de risque. Autrement dit, les taux plus élevés parmi les femmes autochtones ne pouvaient pas être entièrement expliqués par les facteurs mesurés dans cette analyse; par conséquent, d'autres facteurs que ceux mesurés pourraient être en cause.

### **Le quart des incidents violents sont survenus sur le lieu de travail de la victime<sup>21</sup>**

Seule une faible proportion de crimes violents se sont produits dans la rue ou dans un autre endroit public. Selon les résultats de l'ESG de 2014, les incidents violents, autres que ceux liés à la violence conjugale, sont le plus souvent survenus dans une résidence privée (34 %), souvent la résidence de la victime, ou dans un établissement commercial ou institutionnel (39 %), tel qu'un bar ou un restaurant, un centre commercial, une école, un hôpital, un immeuble à bureaux ou une usine (tableau 7).

Certains des endroits mentionnés précédemment, où s'étaient produits les incidents violents, pouvaient également être le lieu de travail de la victime. En 2014, cela était le cas d'un peu plus du quart (27 %) des incidents de victimisation avec violence. Le tiers des incidents survenus sur un lieu de travail concernait une victime qui travaillait dans le secteur de l'enseignement, du droit ou des services sociaux ou communautaires (18 %) ou dans le secteur de la santé (15 %), alors que selon l'ESG, 12 % et 6 % respectivement de la population en emploi œuvre dans ces secteurs. De même, le quart des incidents violents survenus sur le lieu de travail concernait une victime travaillant selon un horaire par quart rotatif (21 %) ou de nuit (4 %), alors que 9 % et 2 % respectivement des travailleurs ont un tel horaire.

### **La majorité des agresseurs sont de sexe masculin et sont en moyenne âgés au début de la trentaine**

Comme il a été observé lors des cycles précédents de l'ESG et conformément à ce que les données policières indiquent, les agresseurs étaient généralement de sexe masculin (dans 86 % des incidents violents). Dans le cas des agressions sexuelles, l'agresseur était plus susceptible d'être de sexe masculin (94 %), comparativement aux voies de fait (82 %) (tableau 7).

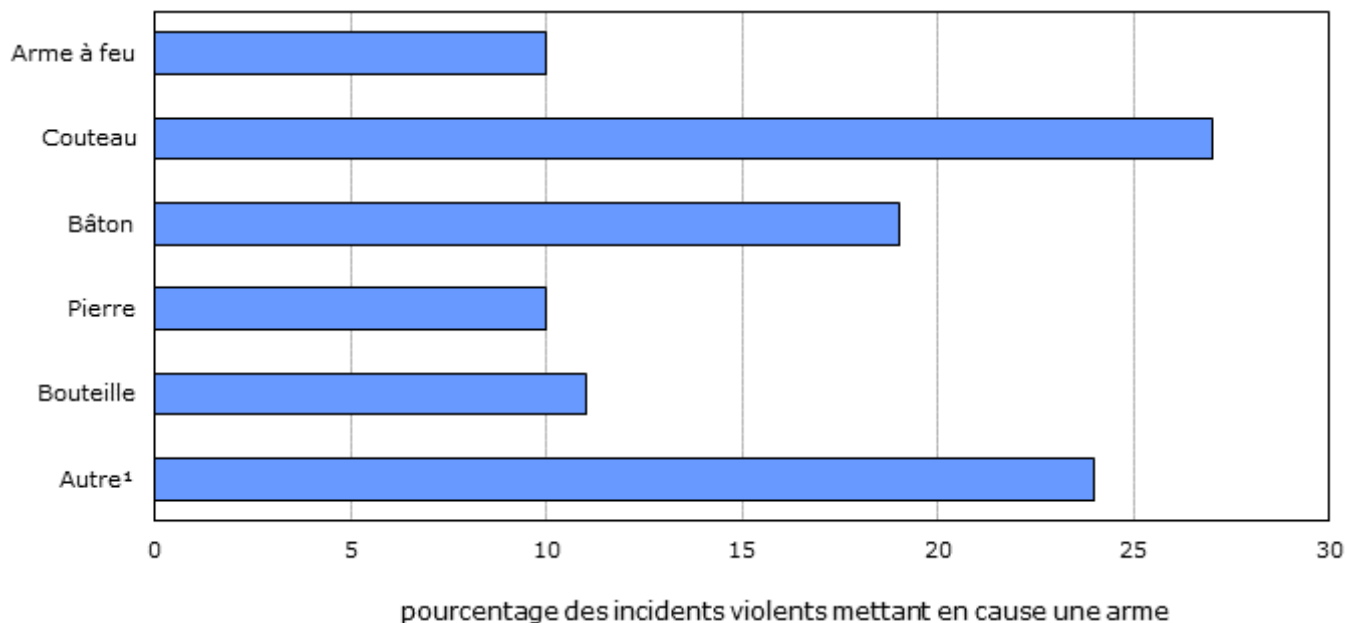
Selon les victimes, les auteurs de crimes violents étaient, en moyenne, âgés de 34 ans. L'âge moyen de l'agresseur était toutefois légèrement inférieur lorsque la victime était elle-même jeune. Par exemple, dans le cas des incidents impliquant une victime âgée de 15 à 24 ans, l'âge moyen perçu de l'agresseur était de 24 ans.

### **La plupart des victimes connaissent leur agresseur**

Bien que la crainte d'être victime d'un crime soit souvent liée à une crainte d'être agressé par un étranger (Wilcox, Jordan et Pritchard, 2006; Garofalo et Laub, 1979), les victimes connaissent souvent leur agresseur. L'agresseur était un étranger dans un peu moins de la moitié (48 %) des incidents violents, autres que ceux de violence conjugale<sup>22</sup>. Les vols qualifiés étaient plus susceptibles d'être commis par un étranger (63 % des vols qualifiés), alors que les agressions sexuelles étaient moins susceptibles de l'être (44 % des agressions sexuelles) (tableau 7).

### **La majorité des incidents violents n'impliquaient pas d'arme et n'avaient pas causé de blessures corporelles**

La majorité des incidents violents déclarés par les victimes en 2014, excluant les incidents de violence conjugale, n'ont impliqué ni arme ni blessures corporelles. Une arme était présente dans un peu plus du quart (26 %) des incidents violents, soit une proportion similaire à celle enregistrée en 2004. L'arme la plus souvent utilisée était le couteau (27 % des incidents impliquant une arme), suivi d'un bâton (19 %), d'une bouteille (11 %) ou d'une arme à feu (10 %) (graphique 10).

**Graphique 10****Incidents de victimisation avec violence mettant en cause une arme, selon le type d'arme, 2014**

1. Comprend tout autre objet ayant pu servir d'arme, comme un marteau ou une canne.

**Note :** Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

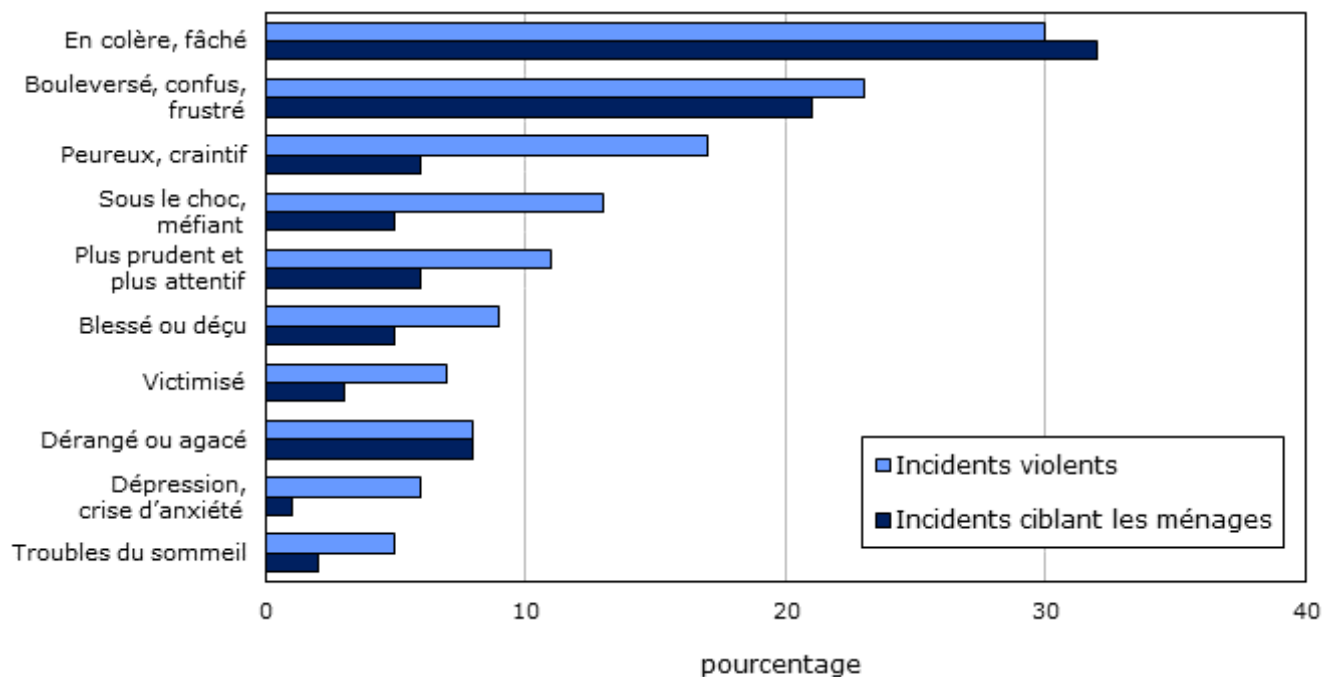
Les incidents violents causant des blessures corporelles étaient moins fréquents que les incidents impliquant une arme. Un peu moins de 1 incident sur 5 (19 %) avait causé des blessures corporelles, et une minorité (3 %) avait nécessité des soins médicaux. La proportion d'incidents violents ayant causé des blessures corporelles en 2014 était en baisse par rapport à celle enregistrée en 2004 (25 %).

La présence d'une arme ou l'infliction de blessures sont des éléments pouvant être utilisés pour évaluer la gravité d'un crime violent. Notamment, ces critères sont utilisés dans le *Code Criminel* pour le classement des différents niveaux de voies de fait et d'agressions sexuelles.

### **Environ 1 victime de crime violent sur 7 a subi des symptômes s'apparentant à un trouble de stress post-traumatique**

La colère était la réaction émotionnelle la plus souvent évoquée par les victimes (30 %). Certaines victimes ont également déclaré avoir souffert de dépression ou avoir eu des crises d'anxiété (6 %) ou des troubles du sommeil (5 %) en raison de l'incident. Toutefois, un peu plus du quart (26 %) des victimes ont déclaré que l'incident les avait peu ou pas du tout affectées (graphique 11).

### Graphique 11 Réactions émotives suite à la victimisation, selon le type d'infraction, 2014



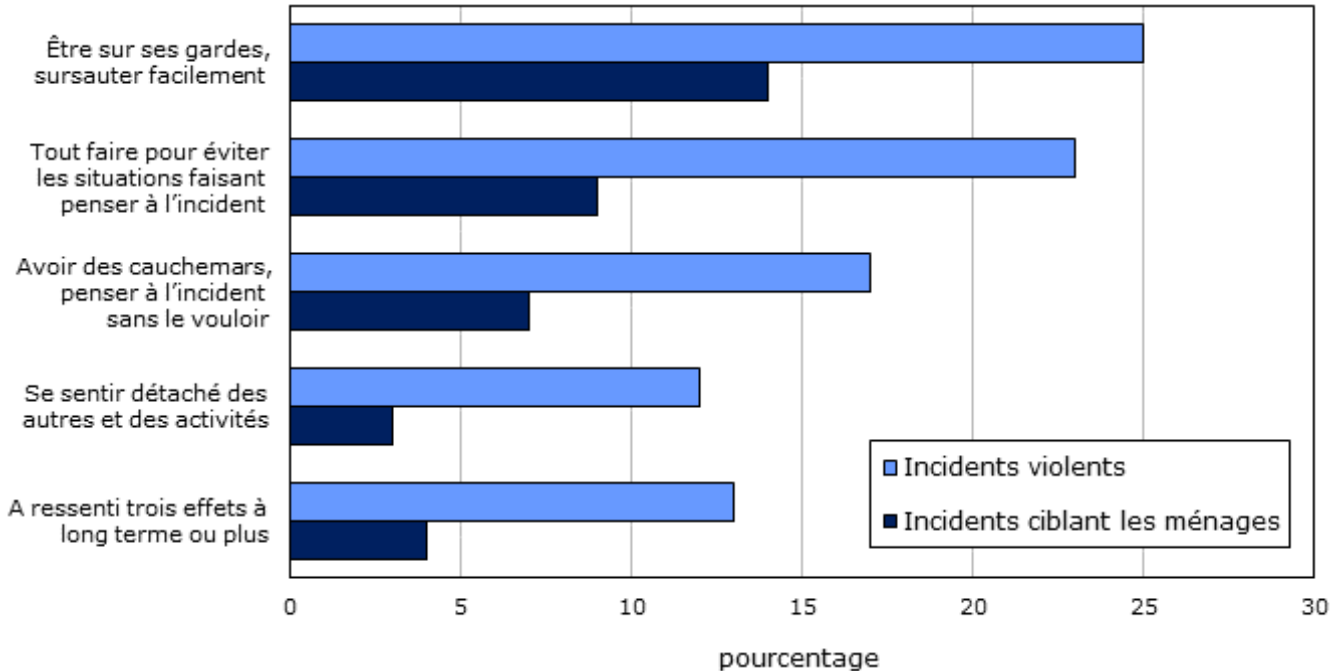
**Note :** Les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse. Les incidents violents comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait, mais excluent les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints. Les incidents ciblant les ménages comprennent l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

En 2014, on a posé quatre questions supplémentaires aux victimes qui ont déclaré avoir été émotionnellement perturbées par l'incident sur les effets à long terme de la victimisation, ces questions étant basées sur le test de dépistage en première ligne du trouble de stress post-traumatique (TSPT) (voir l'encadré 4). Bien que les résultats obtenus au moyen des questions ne permettent pas de poser un diagnostic de TSPT, ils nous renseignent néanmoins sur les effets à long terme de la victimisation. Un peu plus du tiers (35 %) des victimes de crime violent a déclaré ressentir au moins un de ces quatre effets à long terme et un peu moins de 1 victime sur 7 (13 %) a déclaré en ressentir au moins trois, ce qui correspond au critère indiquant qu'un TSPT est soupçonné. Parmi les différents effets à long terme, le fait d'être constamment sur ses gardes et de sursauter facilement était le plus souvent mentionné par les victimes (25 % des incidents violents) (graphique 12).

## Graphique 12

### Conséquences psychologiques à long terme, selon le type d'infraction, 2014



**Note :** Les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse. Les incidents violents comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait, mais excluent les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints. Les incidents ciblant les ménages comprennent l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

#### Encadré 4

##### Le trouble de stress post-traumatique

Certaines études réalisées à ce jour ont révélé que les victimes de violence peuvent éprouver les symptômes du trouble de stress post-traumatique (TSPT), qui peut toucher les personnes ayant subi un traumatisme physique ou psychologique et est caractérisé par un sentiment de détachement, le fait d'être constamment aux aguets, des cauchemars et des comportements d'évitement. Des études menées auprès de personnes présentant ce trouble ont montré que le TSPT est associé à des problèmes de santé physique, à une diminution de la qualité de vie et à un taux de mortalité accru (Prins et coll., 2003).

On a demandé aux victimes si elles avaient présenté les symptômes suivants en raison de leur victimisation :

Durant le mois passé :

- Avez-vous eu des cauchemars à ce sujet ou vous y avez pensé même si vous ne le vouliez pas?
- avez-vous essayé de ne pas y penser et vous avez tout fait pour éviter les situations qui vous y font penser?
- étiez-vous sur vos gardes et attentif ou vous sursautiez facilement?
- vous sentiez-vous engourdi, ou détaché des autres, des activités ou de ce qui vous entoure?

Ces nouvelles questions sont tirées de l'outil PC-PTSD (dépistage du TSPT en soins primaires), un outil d'évaluation de première ligne utilisé pour déterminer les personnes qui devraient suivre un traitement psychologique et psychiatrique en raison de ce trouble (Prins et coll., 2003). L'outil est conçu pour évaluer si une personne présente les principaux effets associés aux symptômes clés du TSPT, soit des souvenirs persistants, l'engourdissement, l'évitement et l'hyperexcitation. Si une personne répond « oui » à trois des quatre questions, on peut soupçonner la présence du TSPT. Il est essentiel de souligner que le PC-PTSD n'est pas un outil de diagnostic, et un TSPT soupçonné n'a pas la valeur d'un diagnostic. Dans un contexte clinique, un résultat positif au questionnaire PC-PTSD indiquerait que le patient doit faire l'objet d'une évaluation plus approfondie et recevoir potentiellement un diagnostic.

## **Le quart des victimes d'un crime violent n'ont pu vaquer à leurs activités quotidiennes**

Le quart des victimes de crimes violents n'ont pu vaquer à leurs activités quotidiennes pendant au moins une journée, que ce soit pour soigner des blessures, se remettre de leurs émotions, remplacer les biens volés, entreprendre des démarches judiciaires ou pour toute autre raison. La durée médiane pour laquelle les victimes se sont absentes de leurs activités quotidiennes était de deux jours, mais comme une minorité de victimes ont dû s'absenter très longtemps (3 % des victimes s'étant absentes au moins 60 jours), la durée d'absence moyenne s'élevait à 23 jours.

Les pertes financières constituent une autre des conséquences subies par les victimes de crimes violents. Le vol qualifié était le crime violent menant le plus souvent à des pertes financières (55 %). Dans près de 1 vol qualifié sur 5 (19 %), les pertes atteignaient une valeur de 1 000 \$ et plus.

## **Caractéristiques de la victimisation des ménages**

Comme dans le cas de la victimisation avec violence, un ensemble de caractéristiques font en sorte qu'un ménage est plus ou moins susceptible d'être la cible d'un crime. Une analyse multivariée a aussi été effectuée afin de connaître quels sont les facteurs associés au risque de victimisation des ménages (modèle 2).

### **Une faible cohésion sociale est associée à un risque accru de victimisation des ménages**

Tout comme pour la victimisation avec violence, une faible cohésion sociale dans le quartier était associée à un risque accru de victimisation des ménages. Par exemple, le taux de victimisation des ménages — lorsqu'il y avait du désordre social dans le quartier — était près du triple du taux observé lorsqu'il n'y avait pas de désordre social (209 incidents pour 1 000 ménages par rapport à 70 pour 1 000). Comme il a déjà été mentionné, le désordre social peut être considéré comme un signe de faible cohésion sociale (Brown, Perkins et Brown, 2004). Lorsqu'on tenait compte de l'ensemble des facteurs de risque, les ménages vivant dans un quartier où il y avait présence de désordre social continuaient d'afficher un risque de victimisation environ trois fois plus élevé que les autres ménages (tableau 6, tableau 8 et modèle 2).

### **Les ménages vivant dans un appartement ou un condo sont moins susceptibles d'être victimes d'un crime contre les ménages**

Les ménages vivant dans un appartement ou un condo ont enregistré un risque de victimisation des ménages moindre que les ménages habitant dans une maison individuelle non attenante, et cela était d'autant plus vrai pour ceux qui habitaient un appartement dans un immeuble de cinq étages et plus. Lorsqu'on tenait compte des autres facteurs de risque mesurés dans le cadre de l'ESG, les ménages vivant dans un appartement ou un condo dans un immeuble de cinq étages et plus affichaient un risque environ 60 % inférieur à celui des ménages vivant dans une maison individuelle non attenante. Quant aux ménages vivant dans un appartement ou un condo dans un immeuble de moins de cinq étages, le risque était d'environ 35 % inférieur (modèle 2).

Bien que, dans l'ensemble, les appartements ou les condos ont tendance à être situés dans les RMR, où les taux de victimisation sont plus élevés, ce type d'habitation est susceptible de fournir une certaine protection. D'une part, il peut être plus difficile pour les contrevenants potentiels d'atteindre le logement et, dans certains cas, un véhicule à moteur, notamment lorsque les accès sont contrôlés par des dispositifs de sécurité ou des surveillants. D'autre part, il n'y a généralement pas ou peu de terrain où peuvent se trouver plusieurs biens pouvant être la cible de vols ou l'objet de vandalisme (Weisel, 2004).

En revanche, les taux de victimisation des ménages étaient plus élevés chez les ménages locataires que chez ceux qui étaient propriétaires de leur logement (165 incidents pour 1 000 ménages par rapport à 135 pour 1 000). Le risque plus élevé pour les ménages qui étaient locataires de leur logement demeurait lorsqu'on prenait en considération les autres facteurs de risque.

### **La taille du ménage est liée au risque de victimisation**

Plus un ménage comptait de membres, plus il était susceptible d'être victime d'un crime contre les ménages. Par exemple, les ménages composés d'une ou de deux personnes ont affiché un taux de victimisation des ménages de 115 incidents pour 1 000 ménages, par rapport à un taux de 206 incidents dans le cas des ménages composés de cinq membres et plus. En tenant compte des autres facteurs mesurés dans le cadre de l'ESG, le risque de victimisation des ménages augmentait d'environ 13 % pour chaque membre faisant partie du ménage (tableau 6, tableau 8 et modèle 2).

La taille du ménage peut être un indicateur de la quantité de biens que celui-ci possède. Par exemple, 71 % des ménages ne comptant qu'un seul membre possédaient au moins un véhicule à moteur et 8 % touchaient un revenu supérieur à

100 000 \$. En comparaison, ces proportions s'établissaient à 92 % et à 63 % respectivement chez les ménages comptant cinq membres et plus. Les biens possédés sont d'autant de biens pouvant être volés ou faire l'objet de vandalisme.

### **Les victimes d'introduction par effraction sont les plus susceptibles de subir des conséquences émotionnelles et psychologiques**

Comparativement aux incidents de victimisation avec violence, les crimes ciblant les ménages étaient moins susceptibles d'entraîner des conséquences émotionnelles ou psychologiques. Néanmoins, les deux tiers des victimes de crimes contre les ménages ont déclaré une forme ou une autre de réaction émotionnelle, le plus souvent de la colère. Les victimes d'introduction par effraction étaient les plus susceptibles d'avoir ressenti les conséquences les plus graves : 6 % ont déclaré avoir eu des troubles du sommeil ou fait une dépression, ou les deux, et 8 % ont dit ressentir au moins trois des effets à long terme mesurés par le test de dépistage en première ligne du TSPT.

### **Un incident sur cinq a mené à des pertes d'une valeur de 1 000 \$ et plus**

Les pertes financières étaient la conséquence la plus fréquente des crimes contre les ménages en 2014. La majorité (81 %) des incidents de victimisation des ménages ont mené à des pertes financières et 19 %, à des pertes s'élevant à 1 000 \$ et plus. L'introduction par effraction (24 %) et le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (21 %) étaient les crimes les plus susceptibles d'occasionner des pertes d'une valeur de 1 000 \$ et plus.

#### **Encadré 5 Le vol de biens personnels**

Le vol de biens personnels était le crime le plus souvent déclaré par les Canadiens parmi les huit crimes mesurés dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014. Un peu plus de 1 Canadien sur 20 (6 %) en a été victime au cours des 12 mois précédant l'enquête. En outre, un peu plus de 2 millions de vols de biens personnels ont été déclarés, soit un chiffre plus élevé que tous les crimes contre les ménages combinés (tableau 1).

Les caractéristiques personnelles associées à des taux plus élevés de vols de biens personnels sont souvent les mêmes que pour les crimes violents, quoique l'impact de ces caractéristiques soit généralement moins important que dans le cas des crimes violents. Par exemple, comme pour les taux de victimisation avec violence, le taux de vols de biens personnels variait aussi en fonction de l'âge; toutefois, le taux ne commençait réellement à fléchir qu'à partir de 45 ans. Un revenu du ménage élevé et le fait d'habiter dans une région métropolitaine de recensement figuraient parmi les caractéristiques spécifiquement associées à des taux de vols de biens personnels plus élevés.

Selon les résultats de l'ESG de 2014, les biens volés étaient le plus souvent de l'argent (37 % des vols), un sac à main ou des cartes bancaires ou de crédit (16 %), des vêtements ou accessoires tels que des bijoux (14 %) ou du matériel électronique (12 %). Dans la plupart des cas (59 %), la valeur des biens volés était inférieure à 200 \$, mais elle atteignait 1 000 \$ et plus dans 11 % des incidents.

La plupart des victimes de vol de biens personnels (64 %) ont indiqué que l'incident avait donné lieu à des conséquences émotionnelles. De plus, les vols de biens personnels ont été signalés à la police dans près du tiers (29 %) des cas en 2014 (tableau 9).

## **Signalement des incidents de victimisation à la police**

### **La plupart des incidents de victimisation ne sont pas signalés à la police**

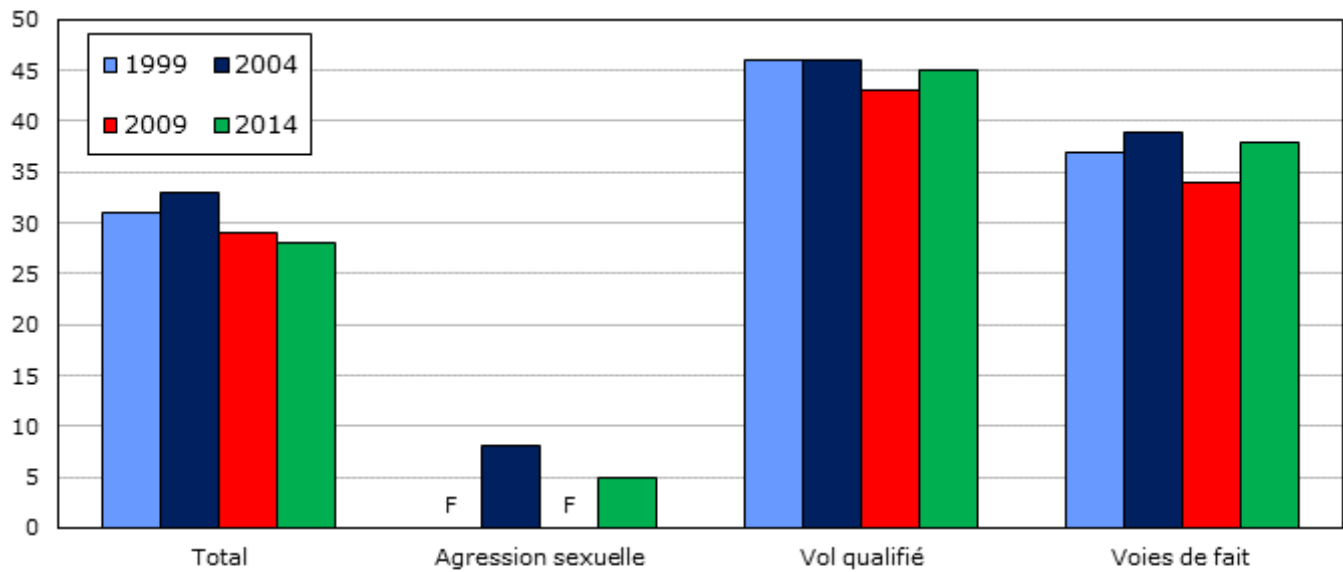
La plupart des incidents de victimisation, avec ou sans violence, n'ont pas été signalés à la police en 2014. Un peu moins du tiers (31 %) des incidents ont été signalés à la police, soit par la victime elle-même (21 %), soit autrement (10 %). Selon les données de l'ESG, la proportion d'incidents signalés à la police en 2014 était légèrement inférieure à celle enregistrée en 2004 (34 %), mais elle est demeurée inchangée par rapport à 2009 (tableau 9).

En général, plus un incident est grave, plus il est susceptible d'être signalé à la police. Ainsi, les vols qualifiés, les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces ont été signalés à la police dans des proportions d'au moins 44 % (tableau 9, graphiques 13 et 14). Les incidents ayant causé des blessures (45 %), ceux impliquant une arme (53 %) ou ceux ayant donné lieu à des pertes financières d'une valeur de 1 000 \$ et plus (70 %) étaient aussi plus susceptibles d'être signalés.



### Graphique 13 Incidents de victimisation avec violence signalés à la police, 1999, 2004, 2009 et 2014

pourcentage



F trop peu fiable pour être publié

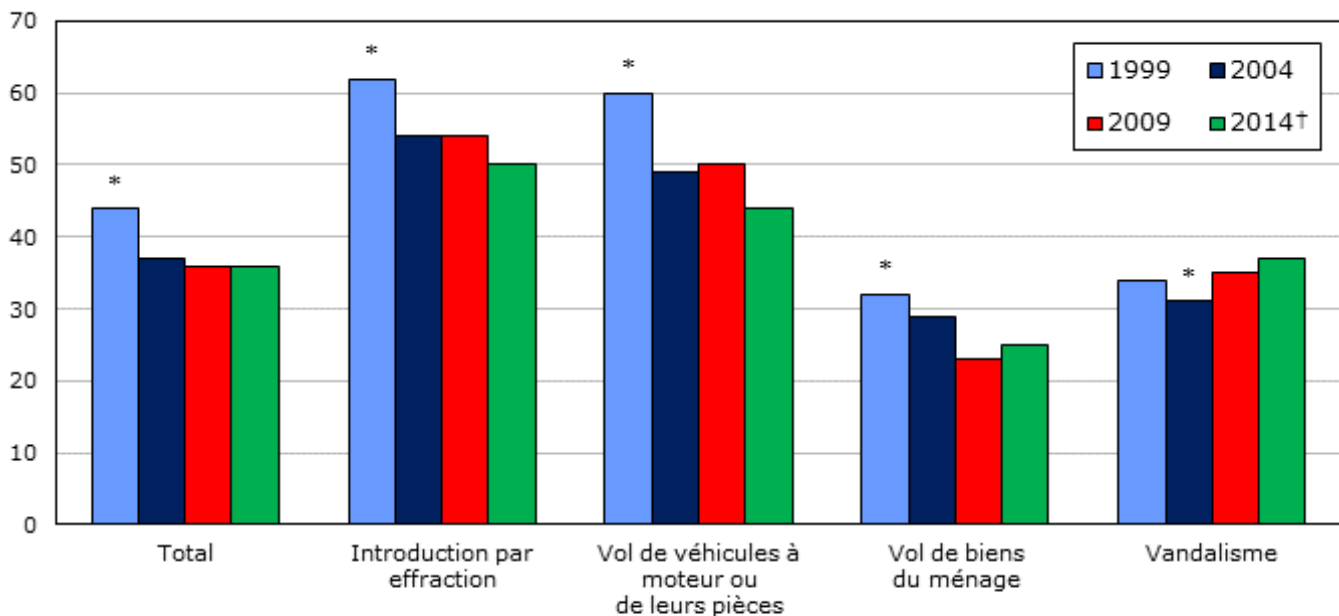
**Note :** Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints. Aucune différence par rapport à 2014 n'était statistiquement significative ( $p < 0.05$ ).

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

## Graphique 14

### Incidents de victimisation des ménages signalés à la police, 1999, 2004, 2009 et 2014

pourcentage



† catégorie de référence

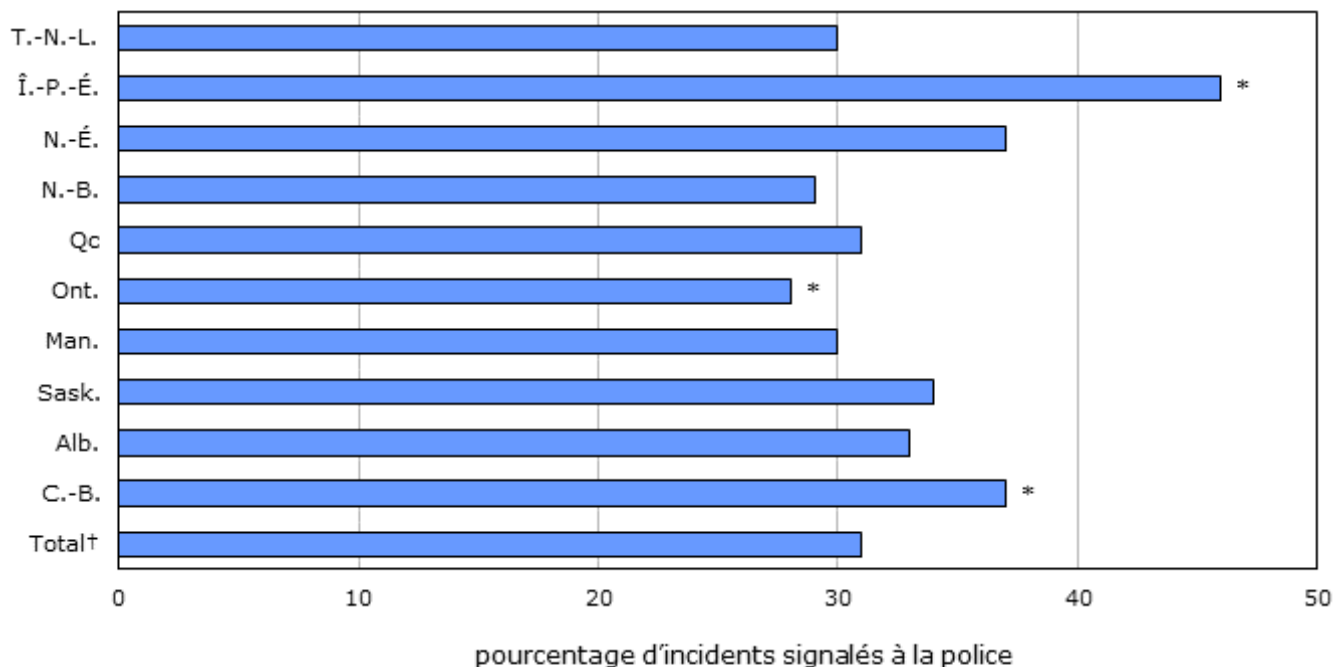
\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

L'agression sexuelle fait toutefois exception à cette tendance. Malgré le fait qu'il s'agisse du crime le plus grave mesuré par l'ESG, seulement 5 % des agressions sexuelles ont été signalées à la police en 2014, une proportion non significativement différente de celle enregistrée 10 ans plus tôt (8 %).

#### L'Ontario enregistre le plus faible taux de signalement à la police parmi les provinces

Parmi les provinces, l'Ontario a affiché le plus faible taux de signalement à la police (28 %). Cette différence est principalement attribuable aux faibles taux de signalement des incidents de victimisation des ménages (32 % par rapport à 36 % pour l'ensemble des provinces), puisque les taux de signalement des incidents violents et des vols de biens personnels en Ontario étaient relativement similaires aux taux observés pour l'ensemble des provinces. En revanche, l'Île-du-Prince-Édouard (46 %) et la Colombie-Britannique (37 %) ont enregistré les plus forts taux de signalement à la police. Les taux de signalement des autres provinces n'étaient pas statistiquement différents de la moyenne nationale (graphique 15).

### Graphique 15 Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens ayant été signalés à la police, selon la province, 2014



† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note :** Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

#### Les victimes qui n'ont pas signalé l'incident estimaient souvent que celui-ci n'était pas assez important

La majorité (78 %) des victimes qui n'ont pas signalé l'incident à la police estimaient que celui-ci était, entre autres raisons, trop anodin pour valoir la peine d'être signalé. Dans environ 2 cas sur 5 (43 %), il s'agissait de la principale raison pour laquelle l'incident n'avait pas été signalé. La tendance était la même pour tous les crimes, quoique les proportions étaient moins importantes pour ce qui est des incidents de victimisation avec violence (tableau 10).

Les raisons pour ne pas signaler un incident à la police variaient un peu selon le type de crime. Par exemple, bon nombre de victimes de crimes violents considéraient qu'il s'agissait d'une affaire personnelle (63 %), ne voulaient pas que le contrevenant ait des démêlés avec la justice (27 %) ou avaient peur de représailles de la part de celui-ci (18 %), soit des raisons qui pourraient être liées au fait que plusieurs victimes connaissent leur agresseur. Par ailleurs, 12 % des victimes d'agression sexuelle ont déclaré ne pas avoir signalé l'incident, car elles ne voulaient pas couvrir de honte ou déshonorer leur famille.

Les raisons pour ne pas signaler les incidents de victimisation des ménages à la police semblaient pour leur part souvent liées à des attentes de résultats plutôt faibles. Par exemple, les victimes étaient nombreuses à croire que la police n'aurait pas jugé l'incident assez important (66 %), qu'elle n'aurait pas retrouvé les objets volés ou identifié le contrevenant (65 %) ou que les preuves étaient insuffisantes (61 %).

Enfin, tant les victimes de crimes violents que les victimes de crimes contre les biens qui n'ont pas signalé leur victimisation à la police ont évoqué des raisons liées à leurs attentes envers le système de justice. Notamment, 38 % des victimes estimaient que le contrevenant n'aurait pas été puni de façon adéquate, 34 % croyaient que la police n'aurait pas été assez efficace, 25 % avaient peur ou ne voulaient pas être embêtés par le processus judiciaire, et 17 % ont déclaré qu'elles étaient insatisfaites du service reçu de la part de la police dans le passé.

## Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de recourir aux services aux victimes

En plus de la police, les victimes de crimes peuvent faire appel à d'autres services formels, tels que les centres de crises, les services aux victimes, les centres de femmes, les psychologues ou les travailleurs sociaux. Rares étaient les victimes de crimes ciblant les ménages ou de vols de biens personnels qui se sont tournées vers l'un de ces services, mais 14 % des victimes de crime violent ont contacté au moins un de ces services, le plus souvent un psychologue ou un travailleur social. Les femmes victimes de violence étaient plus de deux fois plus susceptibles que les hommes de recourir à l'un de ces services (19 % par rapport à 7 %).

Bon nombre de victimes vont aussi se confier à d'autres personnes, comme un membre de la famille, un ami, un collègue, un prêtre, un conseiller spirituel ou encore un avocat ou un médecin. La majorité des victimes (91 %) d'un crime, qu'il soit violent ou contre les biens, se sont confiées suite à l'incident.

## Résumé

Les taux de victimisation, selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014, étaient inférieurs aux taux enregistrés 10 ans plus tôt pour presque tous les crimes mesurés, l'agression sexuelle étant la seule exception. De façon générale, les taux de victimisation avaient tendance à être plus bas dans les provinces de l'Est et plus élevés dans les provinces de l'Ouest.

En 2014, l'ESG comprenait de nouvelles questions sur les mauvais traitements durant l'enfance, ainsi que des questions plus détaillées sur la consommation de drogues, les antécédents d'itinérance et les incapacités, y compris les incapacités liées à un trouble mental ou psychologique. Tous ces facteurs se sont avérés fortement associés au risque de victimisation avec violence, comme l'étaient également la consommation excessive d'alcool, une faible cohésion sociale et le fait d'être jeune. Ces facteurs ont aussi contribué à expliquer les taux de victimisation avec violence plus élevés chez les hommes autochtones, mais ne pouvaient que partiellement expliquer les taux de victimisation plus élevés chez les femmes autochtones.

De nouvelles questions ont aussi été ajoutées à l'ESG de 2014 afin de mieux mesurer les conséquences de la victimisation, notamment des questions basées sur le test de dépistage en première ligne du trouble de stress post-traumatique. Ces questions ont permis de découvrir que 1 victime de crime violent sur 7 a subi des symptômes s'apparentant à un trouble de stress post-traumatique.

Moins de 1 crime sur 3 (31 %) a été signalé à la police en 2014. Cette proportion était légèrement inférieure à celle enregistrée 10 ans plus tôt (34 %). Parmi les crimes mesurés, l'agression sexuelle était la moins susceptible d'être signalée à la police, puisque seulement 1 agression sexuelle sur 20 a été portée à son attention.

## Références

- ALLEN, Mary. 2015. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BOYCE, Jillian. 2015. « La santé mentale et les contacts avec la police au Canada, 2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BROWN, Barbara B., Douglas D. PERKINS et Graham BROWN. 2004. « Incivilities, place attachment and crime: Block and individual effects », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 24, p. 359 à 371.
- CHARRON, Mathieu. 2009. *Caractéristiques des quartiers et répartition des crimes déclarés par la police dans la ville de Toronto*, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 18, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada.
- COHEN, Lawrence E., et Marcus FELSON. 1979. « Social change and crime rate trends: A routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, n° 4, p. 588 à 608.
- DESAI, Sujata, et autres. 2002. « Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men », *Violence and Victims*, vol. 17, n° 6, p. 639 à 653.
- FORREST, Ray, et Ade KEARNS. 2001. « Social cohesion, social capital and the neighborhood », *Urban Studies*, vol. 38, n° 12, p. 2125 à 2143.
- GAROFALO, James, et John H. LAUB. 1979. « Fear of crime: Broadening our perspective », *Victimology*, vol. 3, n° 3 et 4, p. 242 à 253.
- Gendarmerie royale du Canada. 2014. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national*.

Gouvernement du Canada. 2012. *Réponse du gouvernement au rapport « L'État du crime organisé (mars 2012) » du Comité permanent de la justice et des droits de la personne* (site consulté le 2 septembre 2015).

LILLY, J. Robert, Francis T. CULLEN et Richard A. BALL. 2014. *Criminological Theory, Context and Consequences*, Sage Publications, Londres, 547 p.

MIHOREAN, Karen, et autres. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale de 1999*, produit n° 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Ministère de la Justice Canada. 2013. *Les droits des victimes : améliorer les mesures pénales pour mieux répondre aux besoins des victimes d'actes criminels au Canada, consultations sur une Déclaration des droits des victimes : document de consultation* (site consulté le 2 septembre 2015).

PARKS, Sharyn E., et autres. 2011. « Lifetime self-reported victimization among low-income, urban women: The relationship between childhood maltreatment and adult violent victimization », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 6, p. 1111 à 1128.

PERREAULT, Samuel. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, vol. 31, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PRINS, Annabel, et autres. 2003. « The Primary Care PTSD screen (PC-PTSD): Development and operating characteristics », *Primary Care Psychiatry*, vol. 9, n° 1, p. 9 à 14.

REID, Joan A., et Christopher J. SULLIVAN. 2009. « A model of vulnerability for adult sexual victimization: The impact of attachment, child maltreatment and scarred sexuality », *Violence and Victims*, vol. 24, n° 4, p. 485 à 501.

SAMPSON, Robert J. 2012. *The Great American City: Chicago and the Enduring Neighborhood Effect*, University of Chicago Press, 531 p.

Statistique Canada. 2015. « Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2013-2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

WEISEL, Deborah L. 2004. « Burglary of single-family houses », *Problem-oriented guides for police problem-specific guides series*, n° 18, Office of community oriented policing services, U.S. Department of Justice.

WILCOX, Pamela, Carol E. JORDAN et Adam J. PRITCHARD. 2006. « Fear of acquaintance versus stranger rape as a "master status": Towards refinement of the "shadow of sexual assault" », *Violence and Victims*, vol. 21, n° 3, p. 355 à 370.

## Description de l'enquête

En 2014, Statistique Canada a réalisé le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) pour la sixième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004 et 2009. L'enquête vise à fournir des données sur les expériences personnelles qu'ont les Canadiens relativement à huit types de crimes, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à examiner les taux de signalement à la police, à évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte face à la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

Le présent rapport est fondé sur le cycle 28 de l'ESG mené en 2014. La population cible était composée de personnes de 15 ans et plus habitant dans les 10 provinces du Canada, sauf les personnes vivant en établissement à temps plein. En 2014, l'enquête a également été menée dans les trois territoires canadiens en utilisant un différent plan d'échantillonnage; les résultats pour ces régions seront diffusés en 2016 dans un rapport distinct.

Une fois qu'un ménage était choisi et joint par téléphone, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. Un suréchantillon d'immigrants et de jeunes ont été ajoutés à l'ESG de 2014 afin de permettre une analyse plus approfondie de ces groupes.

En 2014, 33 127 répondants ont participé à l'enquête. De ce nombre, 2 787 provenaient du suréchantillon.

## Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée de janvier à décembre 2014 inclusivement. Les réponses ont été obtenues par interview téléphonique assistée par ordinateur. Les répondants ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

## Taux de réponse

Le taux de réponse global était de 52,9 %, en baisse par rapport au taux de 61,6 % noté en 2009. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

## Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait été visée par l'enquête. Dans le présent article, le coefficient de variation (c.v.) est utilisé comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation ayant un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle était trop peu fiable. Dans ces cas, le symbole « F » est utilisé au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 et 33,3, il faut se servir de cette dernière avec prudence et le symbole « E » est utilisé. Dans le cas des statistiques descriptives et des analyses par recoupement, des intervalles de confiance de 95 % ont été utilisés pour déterminer si la différence entre les valeurs était statistiquement significative.

## Notes

1. Statistique Canada mène annuellement l'Enquête sociale générale (ESG). Chaque année porte sur un thème particulier. Le thème de la victimisation revient tous les cinq ans. Aux fins du présent rapport, l'ESG désigne l'ESG sur la victimisation.
2. Les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut ont été recueillies dans le cadre d'une enquête distincte, et celles-ci seront publiées à une date ultérieure.
3. Sauf indication contraire, les différences présentées dans le texte du présent rapport sont statistiquement significatives à  $p < 0,05$  et le coefficient de variation des proportions présentées dans le texte est inférieur à 33,3.
4. Les variations en pourcentage sont calculées sur des taux non arrondis et peuvent donc être différentes de ce qui serait obtenu à partir des taux présentés dans les tableaux et graphiques, qui sont arrondis à l'unité près.
5. La baisse observée entre 1999 et 2004 n'était pas statistiquement significative ( $p < 0,05$ ).
6. Voir la note 4.
7. Les baisses (et les augmentations) enregistrées dans les autres provinces n'étaient pas statistiquement significatives.
8. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
9. Une agglomération de recensement (AR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
10. La RMR de Saskatoon a enregistré un taux de victimisation avec violence de 144 incidents pour 1 000 habitants. Toutefois, la différence entre ce taux et le taux total n'était pas statistiquement significative.
11. Dans l'analyse multivariée présentée au modèle 1, l'âge y est inclus en tant que variable continue, c'est-à-dire que toutes les valeurs de l'âge (en années) sont comprises dans le modèle, plutôt que par groupes d'âge. Ainsi, le modèle 1 montre que pour chaque année d'âge supplémentaire, donc à mesure qu'une personne vieillit d'un an, le risque de victimisation avec violence recule de 3 %. Cependant, pour simplifier la présentation de ce résultat, le modèle 1 a été repris, mais avec la variable « âge » regroupée en catégories.
12. Comprend la consommation de marijuana, de haschich, d'huile de haschich, de tout autre produit dérivé du cannabis ou de toute autre drogue non prescrite (p. ex. des champignons magiques, de la cocaïne, du speed, des méthamphétamines, de l'ecstasy, du PCP, de la mescaline ou de l'héroïne).
13. Comprend les personnes ayant dit ressentir au moins trois des symptômes. Pour obtenir plus de renseignements sur la mesure des symptômes liés au trouble de stress post-traumatique, voir l'[encadré 4](#).
14. Comprend le fait d'avoir été giflé, tapé sur la tête ou les oreilles, frappé avec un objet, poussé, agrippé, lancé, bousculé, frappé avec le poing, étranglé ou de s'être fait donné un coup de pied.

15. Comprend le fait d'avoir été touché d'une manière sexuelle non désirée ou d'avoir été forcé à avoir une activité sexuelle non désirée.

16. Pour les victimes ayant déclaré plus d'un incident de mauvais traitements, on cherchait à savoir quel était le lien, avec la victime, de la personne qui était à l'origine de l'incident le plus grave.

17. Comprend les parents, les beaux-parents, les grands-parents et les frères et sœurs.

18. Comprend les personnes ayant déclaré plus de cinq incidents d'attouchements sexuels ou plus de cinq incidents d'agression sexuelle.

19. Comprend les Premières Nations, les Métis et les Inuits. La question sur l'identité autochtone a été uniquement posée aux personnes ayant déclaré être nées au Canada, aux États-Unis, au Groenland ou en Allemagne (en raison du grand nombre de membres des Forces canadiennes présents dans ce dernier pays). Les personnes nées dans les autres pays ont été classées comme non-Autochtones.

20. La question ayant servi à identifier les Autochtones a été modifiée en 2009 pour correspondre à la question utilisée lors du Recensement de 2006. Par conséquent, les résultats pour la population autochtone ne devraient pas être comparés directement avec ceux des cycles sur la victimisation antérieurs à 2009.

21. La suite du présent rapport exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints (actuels ou anciens). Les renseignements sur la violence entre conjoints sont recueillis au moyen d'une méthodologie différente, afin de tenir compte de l'ensemble de la situation de violence conjugale plutôt que chaque incident individuel, comme c'est le cas pour les autres types de victimisation. La violence conjugale fait l'objet d'une analyse détaillée dans un rapport distinct.

22. Les questions sur le lien entre la victime et le ou les agresseurs ont été posées seulement aux victimes qui avaient préalablement établi le nombre d'agresseurs. Par conséquent, les données excluent les victimes qui n'ont pas fourni d'information à ce sujet. Lorsqu'il y avait plus d'un agresseur, le lien est celui de l'agresseur ayant le lien le plus proche avec la victime. Bien que les taux présentés dans ce rapport comprennent les incidents de violence conjugale, les renseignements détaillés sur ces incidents sont recueillis au moyen d'un module différent et sont analysés dans un autre rapport.

## Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction, 1999, 2004, 2009 et 2014

Type d'infraction	1999		2004		2009		2014†	
	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux
Agression sexuelle <sup>1,2</sup>	502	21	546	21	677	24	633	22
Vol qualifié <sup>1</sup>	228	9*	274	11*	368	13*	190	6
Voies de fait <sup>1</sup>	1 961	80*	1 931	75*	2 222	80*	1 422	48
<b>Total des incidents de victimisation avec violence<sup>1</sup></b>	<b>2 691</b>	<b>111*</b>	<b>2 751</b>	<b>106*</b>	<b>3 267</b>	<b>118*</b>	<b>2 245</b>	<b>76</b>
Introduction par effraction <sup>3</sup>	587	48*	505	39*	630	47*	441	31
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces <sup>3</sup>	501	41*	571	44*	453	34*	261	18
Vol de biens du ménage <sup>3</sup>	760	62*	1 136	88*	1 109	83*	766	54
Vandalisme <sup>3</sup>	808	66*	993	77*	992	74*	561	40
<b>Total des incidents de victimisation des ménages<sup>3</sup></b>	<b>2 656</b>	<b>218*</b>	<b>3 206</b>	<b>248*</b>	<b>3 184</b>	<b>237*</b>	<b>2 029</b>	<b>143</b>
<b>Vol de biens personnels<sup>1</sup></b>	<b>1 831</b>	<b>75</b>	<b>2 408</b>	<b>93*</b>	<b>2 981</b>	<b>108*</b>	<b>2 154</b>	<b>73</b>

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Depuis 2014, l'agression sexuelle comprend les activités sexuelles pour lesquelles la victime n'était pas en mesure de consentir parce qu'elle avait été droguée, manipulée, ou contrainte par d'autres moyens que la force physique.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

**Note** : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004, 2009 et 2014.



**Tableau 2**  
**Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction et la province, 2014**

Provinces	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait		Total des incidents de victimisation avec violence	
	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	F	F	F	F	18 <sup>E</sup>	43 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>	55 <sup>E*</sup>
Île-du-Prince-Édouard	F	F	F	F	9 <sup>E</sup>	73 <sup>E</sup>	11 <sup>E</sup>	93 <sup>E</sup>
Nouvelle-Écosse	19 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>	6 <sup>E</sup>	51	65	75	94
Nouveau-Brunswick	F	F	F	F	27 <sup>E</sup>	42 <sup>E</sup>	48 <sup>E</sup>	76 <sup>E</sup>
Québec	105 <sup>E</sup>	15 <sup>E</sup>	44 <sup>E</sup>	6 <sup>E</sup>	254	37*	403	59*
Ontario	290	25	42 <sup>E</sup>	4 <sup>E*</sup>	604	53	935	82
Manitoba	25 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>	17 <sup>E</sup>	16 <sup>E*</sup>	70 <sup>E</sup>	67 <sup>E</sup>	112	108*
Saskatchewan	F	F	F	F	63 <sup>E</sup>	71 <sup>E</sup>	92	104
Alberta	83 <sup>E</sup>	25 <sup>E</sup>	F	F	160	48	263	79
Colombie-Britannique	70 <sup>E</sup>	18 <sup>E</sup>	47 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	166	42	282	71
<b>Total†</b>	<b>633</b>	<b>22</b>	<b>190</b>	<b>6</b>	<b>1 422</b>	<b>48</b>	<b>2 245</b>	<b>76</b>

Provinces	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage	
	nombre (en milliers)	taux <sup>2</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>2</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>2</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	5 <sup>E</sup>	22 <sup>E</sup>	F	F	6 <sup>E</sup>	31 <sup>E*</sup>
Île-du-Prince-Édouard	F	F	F	F	2 <sup>E</sup>	41 <sup>E</sup>
Nouvelle-Écosse	7	19*	7 <sup>E</sup>	18 <sup>E</sup>	17	42*
Nouveau-Brunswick	6 <sup>E</sup>	20 <sup>E*</sup>	F	F	11 <sup>E</sup>	35 <sup>E*</sup>
Québec	105	30	65	19	173	50
Ontario	138	26*	68	13*	276	52
Manitoba	26	54*	12 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>	32	65
Saskatchewan	15 <sup>E</sup>	34 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>	30 <sup>E</sup>	27	63
Alberta	56	35	46	29*	98	62
Colombie-Britannique	82	42*	43 <sup>E</sup>	22 <sup>E</sup>	123	63
<b>Total†</b>	<b>441</b>	<b>31</b>	<b>261</b>	<b>18</b>	<b>766</b>	<b>54</b>

Provinces	Vandalisme		Total des incidents de victimisation des ménages		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux <sup>2</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>2</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	5 <sup>E</sup>	25 <sup>E*</sup>	19	90*	25	59
Île-du-Prince-Édouard	F	F	7	110*	13 <sup>E</sup>	103 <sup>E</sup>
Nouvelle-Écosse	13	32	44	111*	57	71
Nouveau-Brunswick	7 <sup>E</sup>	21 <sup>E*</sup>	27	86*	29 <sup>E</sup>	46 <sup>E*</sup>
Québec	123	36	466	135	432	64
Ontario	197	37	679	128*	901	79
Manitoba	33	67*	103	210*	101	97*
Saskatchewan	24	57*	79	183*	88	99*
Alberta	81	51*	281	177*	237	71
Colombie-Britannique	77	39	325	167*	272	68
<b>Total†</b>	<b>561</b>	<b>40</b>	<b>2 029</b>	<b>143</b>	<b>2 154</b>	<b>73</b>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

**Note :** Correspond à la province de résidence de la victime, l'incident peut avoir eu lieu dans une autre province. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les provinces, car les différences dans les estimations des provinces ne sont pas toutes statistiquement significatives. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

**Tableau 3**  
**Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon la région métropolitaine de recensement, 2014**

Région métropolitaine de recensement <sup>1, 2</sup>	Total des incidents de victimisation avec violence <sup>3</sup>		Total des incidents de victimisation des ménages <sup>4</sup>		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux <sup>5</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>6</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>5</sup>
St. John's	12 <sup>E</sup>	73 <sup>E</sup>	10	121	16	97
Halifax	46	129*	23	129	36	100*
Saint John	8 <sup>E</sup>	72 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>	103 <sup>E</sup>	F	F
Québec	F	F	33	97*	38 <sup>E</sup>	58 <sup>E</sup>
Sherbrooke	F	F	17 <sup>E</sup>	204 <sup>E</sup>	F	F
Montréal	216	65	271	160	268	80
Gatineau <sup>7</sup>	F	F	22 <sup>E</sup>	168 <sup>E</sup>	F	F
Ottawa–Gatineau	83 <sup>E</sup>	77 <sup>E</sup>	66	126	117 <sup>E</sup>	107 <sup>E</sup>
Ottawa <sup>8</sup>	52 <sup>E</sup>	63 <sup>E</sup>	44	112	82 <sup>E</sup>	100 <sup>E</sup>
Oshawa	F	F	34 <sup>E</sup>	265 <sup>E</sup>	F	F
Toronto	423	83	268	118*	308	61
Hamilton	69 <sup>E</sup>	108 <sup>E</sup>	44	149	58 <sup>E</sup>	90 <sup>E</sup>
St. Catharines–Niagara	31 <sup>E</sup>	80 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>	128 <sup>E</sup>	46 <sup>E</sup>	117 <sup>E</sup>
Kitchener–Cambridge–Waterloo	F	F	21 <sup>E</sup>	106 <sup>E</sup>	F	F
London	F	F	32 <sup>E</sup>	164 <sup>E</sup>	34 <sup>E</sup>	86 <sup>E</sup>
Windsor	F	F	19 <sup>E</sup>	170 <sup>E</sup>	F	F
Winnipeg	78 <sup>E</sup>	118 <sup>E*</sup>	78	253*	71	108*
Regina	F	F	22	241*	16	82 <sup>E</sup>
Saskatoon	35 <sup>E</sup>	142 <sup>E</sup>	23	201*	35 <sup>E</sup>	143 <sup>E*</sup>
Calgary	62 <sup>E</sup>	54 <sup>E*</sup>	87	160	86 <sup>E</sup>	75 <sup>E</sup>
Edmonton	87 <sup>E</sup>	81 <sup>E</sup>	93	187*	80	74
Kelowna	F	F	15 <sup>E</sup>	160 <sup>E</sup>	F	F
Vancouver	140	65	191	191*	156	73
Victoria	F	F	24 <sup>E</sup>	145 <sup>E</sup>	F	F
<b>Total des RMR</b>	<b>1 619</b>	<b>78</b>	<b>1 497</b>	<b>152*</b>	<b>1 646</b>	<b>79*</b>
<b>Total des AR<sup>9</sup></b>	<b>248</b>	<b>61*</b>	<b>285</b>	<b>139</b>	<b>271</b>	<b>67</b>
<b>Total des régions autres que les RMR et les AR</b>	<b>378</b>	<b>81</b>	<b>247</b>	<b>108*</b>	<b>237</b>	<b>51*</b>
<b>Total†</b>	<b>2 245</b>	<b>76</b>	<b>2 029</b>	<b>143</b>	<b>2 154</b>	<b>73</b>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2. Les RMR suivantes ne figurent pas dans le présent tableau parce que la taille de l'échantillon n'a pas permis de produire des estimations fiables pour celles-ci : Moncton, Saguenay, Trois-Rivières, Kingston, Peterborough, Brantford, Guelph, Barrie, Grand Sudbury, Thunder Bay, Abbotsford–Mission.

3. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

4. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

5. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

6. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

7. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

8. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

9. Une agglomération de recensement (AR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

**Note** : Correspond à la RMR de résidence de la victime, l'incident peut avoir eu lieu à l'extérieur de la RMR de la victime. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les RMR, car les différences dans les estimations des RMR ne sont pas toutes statistiquement significatives. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

**Tableau 4**  
**Incidents de victimisation personnelle déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction et certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques, 2014**

Caractéristiques	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait		Total des incidents violents		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux
<b>Sexe</b>										
Masculin†	80 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>	113 <sup>E</sup>	8 <sup>E</sup>	786	54	979	67	1 085	75
Féminin	553	37*	77 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>	636	43*	1 266	85*	1 069	72
<b>Groupe d'âge</b>										
15 à 24 ans†	321	71	82 <sup>E</sup>	18 <sup>E</sup>	334	74	737	163	495	110
25 à 34 ans	159 <sup>E</sup>	32 <sup>E*</sup>	37 <sup>E</sup>	8 <sup>E*</sup>	388	78	585	118*	479	97
35 à 44 ans	49 <sup>E</sup>	10 <sup>E*</sup>	F	F	257	55	319	68*	446	95
45 à 54 ans	69 <sup>E</sup>	13 <sup>E*</sup>	30 <sup>E</sup>	6 <sup>E*</sup>	261	50*	360	69*	382	73*
55 à 64 ans	18 <sup>E</sup>	4 <sup>E*</sup>	F	F	139	30*	177	38*	232	50*
65 ans et plus	F	F	F	F	43 <sup>E</sup>	8 <sup>E*</sup>	68 <sup>E</sup>	13 <sup>E*</sup>	121	23*
<b>État matrimonial</b>										
Marié†	83 <sup>E</sup>	6 <sup>E</sup>	33 <sup>E</sup>	2 <sup>E</sup>	470	32	585	40	916	62
Vivant en union libre	F	F	F	F	235	73*	303	94*	282	88*
Célibataire	461 <sup>E</sup>	57*	114 <sup>E</sup>	14 <sup>E*</sup>	553	68*	1 128	139*	783	97*
Veuf	F	F	F	F	13 <sup>E</sup>	9 <sup>E*</sup>	22 <sup>E</sup>	16 <sup>E*</sup>	27 <sup>E</sup>	19 <sup>E*</sup>
Séparé ou divorcé	37 <sup>E</sup>	20 <sup>E*</sup>	19 <sup>E</sup>	10 <sup>E*</sup>	150 <sup>E</sup>	79 <sup>E*</sup>	207	108*	146	77
<b>Activité principale</b>										
Occupé†	240	14	89 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>	973	58	1 302	78	1 387	83
À la recherche d'un emploi	F	F	F	F	48 <sup>E</sup>	107 <sup>E</sup>	75 <sup>E</sup>	165 <sup>E*</sup>	43 <sup>E</sup>	95 <sup>E</sup>
Étudiant	260	73*	59 <sup>E</sup>	16 <sup>E*</sup>	202	56	521	146*	380	106*
Travail ménager <sup>1</sup>	31 <sup>E</sup>	18 <sup>E</sup>	F	F	78 <sup>E</sup>	47 <sup>E</sup>	119 <sup>E</sup>	72 <sup>E</sup>	137 <sup>E</sup>	82
Retraité	F	F	F	F	54	9*	88	15*	168	29*
Autre <sup>2</sup>	F	F	F	F	53 <sup>E</sup>	61 <sup>E</sup>	90 <sup>E</sup>	104 <sup>E</sup>	33 <sup>E</sup>	39 <sup>E*</sup>
<b>Identité Autochtone</b>										
Non-Autochtone†	577	20	175	6	1 337	47	2 089	74	2 055	72
Autochtone <sup>3</sup>	54 <sup>E</sup>	58 <sup>E*</sup>	F	F	81 <sup>E</sup>	87 <sup>E*</sup>	149	160*	95	102*
Première Nation	F	F	F	F	59 <sup>E</sup>	135 <sup>E*</sup>	95 <sup>E</sup>	216 <sup>E*</sup>	33 <sup>E</sup>	75 <sup>E</sup>
Métis	F	F	F	F	23 <sup>E</sup>	50 <sup>E</sup>	55 <sup>E</sup>	119 <sup>E</sup>	61 <sup>E</sup>	131 <sup>E*</sup>
<b>Statut d'immigrant</b>										
Non-immigrant†	564	25	167	7	1 222	54	1 953	86	1 832	80
Immigrant	69 <sup>E</sup>	10 <sup>E*</sup>	23 <sup>E</sup>	3 <sup>E*</sup>	200 <sup>E</sup>	30 <sup>E*</sup>	292	44*	322	49*
Immigrant récent	F	F	F	F	37 <sup>E</sup>	25 <sup>E*</sup>	59 <sup>E</sup>	40 <sup>E*</sup>	66	45*
Ayant immigré avant 2005	50 <sup>E</sup>	10 <sup>E*</sup>	20 <sup>E</sup>	4 <sup>E*</sup>	163 <sup>E</sup>	32 <sup>E*</sup>	233	45*	256	50*
<b>Minorité visibles</b>										
Personne n'appartenant pas à une minorité visible†	498	21	155	7	1 267	53	1 920	80	1 843	77
Membre d'une minorité visible <sup>4</sup>	104 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>	F	F	133 <sup>E</sup>	27 <sup>E*</sup>	271 <sup>E</sup>	55 <sup>E*</sup>	292	59*
<b>Orientation sexuelle<sup>5</sup></b>										
Hétérosexuel†	443	17	136	5	1 245	47	1 824	69	1 915	72
Homosexuel ou bisexuel	74 <sup>E</sup>	102 <sup>E*</sup>	F	F	57 <sup>E</sup>	79 <sup>E*</sup>	150	207*	67	93
Homosexuel	F	F	F	F	24 <sup>E</sup>	69 <sup>E</sup>	49 <sup>E</sup>	142 <sup>E*</sup>	32 <sup>E</sup>	92 <sup>E</sup>
Bisexuel	57 <sup>E</sup>	151 <sup>E*</sup>	F	F	33 <sup>E</sup>	88 <sup>E</sup>	100 <sup>E</sup>	267 <sup>E*</sup>	35 <sup>E</sup>	94 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Comprend les travaux ménagers, la garde d'enfants et les congés de maternité ou paternité.

2. Comprend le bénévolat, le fait d'avoir un problème de santé de longue durée et les autres formes d'occupation.

3. Comprend les personnes qui ont déclaré être Premières Nations, Métis ou Inuit.

4. Comprend les catégories énoncées dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

5. Comprend les personnes de 18 ans et plus seulement.

**Note** : Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

**Tableau 5**  
**Incidents de victimisation personnelle déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction, les antécédents et certaines caractéristiques de santé, 2014**

Caractéristiques	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait		Total des incidents violents		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>
<b>Agressé physiquement ou sexuellement par un adulte durant l'enfance (avant l'âge de 15 ans) (total)</b>										
Non†	285	15	79 <sup>E</sup>	4 <sup>E</sup>	710	36	1 073	55	1 245	63
Oui	312	36*	109 <sup>E</sup>	12 <sup>E*</sup>	676	77*	1 097	125*	861	98*
<b>Mauvais traitements durant l'enfance : le fait d'être giflé ou frappé par un adulte</b>										
Jamais†	377	17	95	4	822	38	1 294	59	1 432	66
1 ou 2 fois	85 <sup>E</sup>	30 <sup>E</sup>	F	F	171	60*	296	104*	231	81
3 à 10 fois	63 <sup>E</sup>	31 <sup>E</sup>	F	F	162	80*	246	122*	186	92
Plus de 10 fois	74 <sup>E</sup>	38 <sup>E</sup>	31 <sup>E</sup>	16 <sup>E*</sup>	234	120*	340	174*	274	140*
<b>Mauvais traitements durant l'enfance : le fait d'être poussé, agrippé ou bousculé par un adulte</b>										
Jamais†	404	17	123	5 <sup>E</sup>	979	41	1 506	63	1 610	67
1 ou 2 fois	72 <sup>E</sup>	35 <sup>E*</sup>	F	F	143	70*	231	112*	173	84
3 à 10 fois	58 <sup>E</sup>	46 <sup>E*</sup>	F	F	95 <sup>E</sup>	75 <sup>E*</sup>	174	138*	138 <sup>E</sup>	110 <sup>E*</sup>
Plus de 10 fois	63 <sup>E</sup>	55 <sup>E*</sup>	28 <sup>E</sup>	25 <sup>E*</sup>	171 <sup>E</sup>	148 <sup>E*</sup>	263 <sup>E</sup>	227*	206	178*
<b>Mauvais traitements durant l'enfance : le fait de recevoir des coups de pied, d'être frappé ou étranglé par un adulte</b>										
Jamais†	509	19	148	6	1 157	43	1 814	68	1 853	69
1 ou 2 fois	F	F	F	F	75 <sup>E</sup>	77 <sup>E*</sup>	113 <sup>E</sup>	117*	82 <sup>E</sup>	85
3 à 10 fois	F	F	F	F	41 <sup>E</sup>	78 <sup>E*</sup>	78 <sup>E</sup>	148 <sup>E*</sup>	75 <sup>E</sup>	143 <sup>E*</sup>
Plus de 10 fois	F	F	25 <sup>E</sup>	42 <sup>E</sup>	126 <sup>E</sup>	212 <sup>E*</sup>	185 <sup>E</sup>	312 <sup>E*</sup>	116 <sup>E</sup>	196 <sup>E*</sup>
<b>Mauvais traitements durant l'enfance : le fait d'être forcé à se livrer à une activité sexuelle non désirée par un adulte</b>										
Jamais†	489	18	160	6	1 237	45	1 886	68	1 950	71
1 ou 2 fois	F	F	F	F	89 <sup>E</sup>	121 <sup>E*</sup>	184 <sup>E</sup>	252 <sup>E*</sup>	85 <sup>E</sup>	116*
3 à 10 fois	F	F	F	F	25 <sup>E</sup>	93 <sup>E</sup>	45 <sup>E</sup>	170 <sup>E*</sup>	F	F
Plus de 10 fois	F	F	F	F	F	F	F	349 <sup>E*</sup>	70 <sup>E</sup>	282 <sup>E*</sup>
<b>Mauvais traitements durant l'enfance : le fait de subir des attouchements sexuels non désirés de la part d'un adulte</b>										
Jamais†	445	17	154	6	1 171	44	1 770	67	1 878	71
1 ou 2 fois	64 <sup>E</sup>	47 <sup>E*</sup>	F	F	108 <sup>E</sup>	78 <sup>E*</sup>	189 <sup>E</sup>	138 <sup>E*</sup>	115	84
3 à 10 fois	F	F	F	F	30 <sup>E</sup>	68 <sup>E</sup>	58 <sup>E</sup>	133 <sup>E*</sup>	45 <sup>E</sup>	103 <sup>E</sup>
Plus de 10 fois	F	F	F	F	93 <sup>E</sup>	253 <sup>E*</sup>	163 <sup>E</sup>	441 <sup>E*</sup>	90 <sup>E</sup>	243 <sup>E*</sup>
<b>Incapacité liée à un trouble mental ou psychologique</b>										
Non†	444	16	140	5	1 208	44	1 792	66	1 951	72
Oui	165	95*	48 <sup>E</sup>	27 <sup>E*</sup>	197	113*	410	236*	193	111*
<b>Incapacité liée à un trouble de l'apprentissage</b>										
Non†	524	19	149	5	1 268	45	1 942	69	2 012	72
Oui	86 <sup>E</sup>	82 <sup>E*</sup>	F	37 <sup>E*</sup>	138 <sup>E</sup>	132 <sup>E*</sup>	263	250*	138	131*
<b>État de la santé mentale autoévalué</b>										
Excellente†	113 <sup>E</sup>	10 <sup>E</sup>	68 <sup>E</sup>	6 <sup>E</sup>	380	33	562	49	801	70
Très bonne	128 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>	49 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>	419	44*	596	62*	643	67
Bonne	182 <sup>E</sup>	28 <sup>E*</sup>	39 <sup>E</sup>	6 <sup>E</sup>	353	54*	574	88*	474	73
Passable	140 <sup>E</sup>	111 <sup>E*</sup>	29 <sup>E</sup>	23 <sup>E*</sup>	202 <sup>E</sup>	160 <sup>E*</sup>	370	293*	208	165*
Mauvaise	F	F	F	F	50 <sup>E</sup>	180 <sup>E*</sup>	100 <sup>E</sup>	358 <sup>E*</sup>	24 <sup>E</sup>	86 <sup>E</sup>

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 5 — suite**  
**Incidents de victimisation personnelle déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction, les antécédents et certaines caractéristiques de santé, 2014**

Caractéristiques	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait		Total des incidents violents		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>1</sup>
<b>Consommation de drogues au cours du mois précédant l'enquête</b>										
Non†	465	17	137	5	1 083	40	1 685	62	1 793	66
Oui	145 <sup>E</sup>	71 <sup>E*</sup>	51 <sup>E</sup>	25 <sup>E*</sup>	324	159*	520	256*	351	173*
Cannabis — Pas tous les jours	80 <sup>E</sup>	52 <sup>E*</sup>	F	F	197	127*	308	199*	248	160*
Cannabis — Tous les jours	63 <sup>E</sup>	144 <sup>E*</sup>	F	F	111 <sup>E</sup>	256 <sup>E*</sup>	190 <sup>E</sup>	436*	98 <sup>E</sup>	224 <sup>E*</sup>
Autre drogue — Au moins une fois	46 <sup>E</sup>	235 <sup>E*</sup>	F	F	57 <sup>E</sup>	289 <sup>E*</sup>	120 <sup>E</sup>	610 <sup>E*</sup>	49 <sup>E</sup>	249 <sup>E*</sup>
<b>Consommation excessive d'alcool (Au moins cinq consommations en une même occasion) au cours du mois précédant l'enquête</b>										
Aucune†	348	16	98	5	796	37	1 241	58	1 367	64
À au moins une occasion	261	35*	90 <sup>E</sup>	12 <sup>E*</sup>	609	81*	961	127*	769	102*
<b>Nombre de sorties en soirée au cours du dernier mois</b>										
Aucune†	F	F	F	F	50 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>	70 <sup>E</sup>	34 <sup>E</sup>	54 <sup>E</sup>	27 <sup>E</sup>
1 à 10 activités	116 <sup>E</sup>	10 <sup>E</sup>	41 <sup>E</sup>	4 <sup>E</sup>	320	28	476	42	639	57*
11 à 20 activités	159	19*	59 <sup>E</sup>	7 <sup>E</sup>	417	51*	635	77*	640	78*
21 activités et plus	329	45*	79 <sup>E</sup>	11 <sup>E*</sup>	616	85*	1 024	141*	801	110*
<b>A déjà connu une période d'itinérance</b>										
Non†	565	20	167	6	1 301	46	2 033	71	2 019	71
Oui	F	F	21 <sup>E</sup>	44 <sup>E*</sup>	107 <sup>E</sup>	222 <sup>E*</sup>	173 <sup>E</sup>	358 <sup>E*</sup>	125 <sup>E</sup>	258*
<b>A déjà dû habiter chez la famille, des amis ou dans sa voiture, n'ayant nulle part où aller</b>										
Non†	480	18	145	5	1 152	43	1 777	66	1 846	69
Oui	130 <sup>E</sup>	56 <sup>E*</sup>	44 <sup>E</sup>	19 <sup>E*</sup>	256	111*	429	186*	298	129*

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

**Note** : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

**Tableau 6**  
**Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon certaines caractéristiques du ménage, du logement et du quartier, 2014**

Caractéristiques	Total des incidents de victimisation avec violence <sup>1</sup>		Total des incidents de victimisation des ménages <sup>2</sup>		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux <sup>3</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>4</sup>	nombre (en milliers)	taux <sup>3</sup>
<b>Situation des particuliers dans le ménage</b>						
Personne seule†	220	62	406	114	177	49
Couple <sup>5</sup>	356	42*	442	107	429	51
Couple avec enfants	1 096	83*	824	178*	1 143	86*
Famille monoparentale	389	143*	238	186*	297	109*
Autre situation <sup>6</sup>	184 <sup>E</sup>	126 <sup>E*</sup>	120	194*	109	75*
<b>Taille du ménage</b>						
Une ou deux personnes†	815	60	988	115	728	54
Trois ou quatre personnes	1 059	89*	798	181*	1 027	87*
Cinq personnes et plus	370	90*	243	206*	399	97*
<b>Type de logement</b>						
Maison individuelle non attenante†	1 484	75	1 275	146	1 527	77
Maison jumelée, en rangée ou duplex	318	72	344	160	382	87
Appartement ou condo dans un immeuble	390	84	366	123*	215	46*
Autre	F	F	40	134	25 <sup>E</sup>	50 <sup>E*</sup>
<b>Mode d'occupation</b>						
Propriétaire-occupant†	1 597	69	1 417	135	1 713	74
Locataire	645	103*	604	165*	429	69
<b>Habite le logement depuis...</b>						
Moins de 1 an†	260	109	221	185	203	85
1 an à moins de 5 ans	681	91	647	168	565	76
5 ans à moins de 10 ans	406	69*	392	139*	506	86
10 ans et plus	898	66*	764	121*	876	64
<b>Sentiment d'appartenance à la communauté locale</b>						
Très fort†	372	50	379	104	384	51
Plus ou moins fort	982	68*	941	137*	1 079	74*
Plus ou moins faible	557	116*	438	189*	441	92*
Très faible	266	165*	217	259*	205	127*
<b>Voisinage est un endroit où les gens s'entraident</b>						
Oui†	1 694	69	1 540	131	1 718	70
Non	471	136*	415	237*	349	101*
<b>Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un comportement criminel</b>						
Très probable†	1 260	66	1 170	127	1 267	66
Plutôt probable	689	89*	602	163*	682	88*
Plutôt improbable ou improbable	260	153*	223	262*	184	108*
<b>Présence de désordre social dans le quartier</b>						
Non†	533	40	446	70	482	36
Oui <sup>7</sup>	1 694	109*	1 565	209*	1 654	107*
<b>Revenu du ménage</b>						
Moins de 20 000 \$†	90	79	136	142	49	43
20 000 \$ à 59 999 \$	291	60	346	111*	218	45
60 000 \$ à 99 999 \$	288	56	297	113	321	63*
100 000 \$ à 139 999 \$	225	59	241	140	283	75*
140 000 \$ à 179 999 \$	118	54	134	145	183	84*
180 000 \$ et plus	168 <sup>E</sup>	69 <sup>E</sup>	142	143	206	84*

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

2. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

4. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

5. Comprend les couples vivant avec des personnes non apparentées.

6. Comprend les personnes non apparentées (p. ex. des colocataires) ou des personnes apparentées qui ne sont ni des conjoints ni des enfants habitants avec leurs parents.

7. Comprend les personnes qui ont répondu qu'au moins une des situations suivantes était un problème dans leur quartier : soirées ou voisins bruyants; gens qui traînent dans les rues; ordures ou déchets qui traînent; vandalisme; gens attaqués en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion; gens qui consomment ou vendent des drogues; gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics.

**Note :** Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

**Tableau 7**  
**Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon certaines caractéristiques de l'incident, 2014**

Caractéristiques	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Total des incidents avec violence
	pourcentage			
<b>Lieu de l'incident</b>				
Résidence de la victime	7 <sup>E</sup>	51	25	22
Autre résidence privée	22 <sup>E</sup>	F	8 <sup>E</sup>	12
Établissement commercial ou institutionnel	43	F	41	39
Rue ou autre espace public	14 <sup>E</sup>	27 <sup>E</sup>	24	21
Autre	F	F	F	2 <sup>E</sup>
Ne sait pas ou refus	12 <sup>E</sup>	F	F	4 <sup>E</sup>
<b>Incident s'est produit sur le lieu de travail de la victime<sup>1</sup></b>				
Oui	24 <sup>E</sup>	F	31	27
Non	67	83	64	67
Ne sait pas ou refus	10 <sup>E</sup>	F	5 <sup>E</sup>	6 <sup>E</sup>
<b>Sexe de l'agresseur<sup>2</sup></b>				
Masculin	94	83	82	86
Féminin	6 <sup>E</sup>	F	18	14
<b>Groupe d'âge de l'agresseur<sup>2</sup></b>				
Moins de 18 ans	10 <sup>E</sup>	F	13 <sup>E</sup>	12
18 à 24 ans	31	F	19	24
25 à 34 ans	27 <sup>E</sup>	32 <sup>E</sup>	23	25
35 à 44 ans	8 <sup>E</sup>	F	18	14
45 à 54 ans	12 <sup>E</sup>	F	13	12
55 ans et plus	10 <sup>E</sup>	F	10	10
<b>Lien de l'agresseur avec la victime<sup>3</sup></b>				
Membre de la famille	F	F	7 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>
Ami, connaissance ou voisin	52	27 <sup>E</sup>	33	38
Étranger	44	63	48	48
Autre	F	F	12	8
<b>Nombre d'agresseurs</b>				
Un	79	60	75	75
Deux	F	15 <sup>E</sup>	8 <sup>E</sup>	7
Trois et plus	F	14 <sup>E</sup>	14 <sup>E</sup>	11
Ne sait pas ou refus	13 <sup>E</sup>	F	3 <sup>E</sup>	7 <sup>E</sup>
<b>Incident lié à un gang (lorsque plus d'un agresseur)</b>				
Oui	F	F	F	15 <sup>E</sup>
Non	F	43 <sup>E</sup>	66	64
Ne sait pas ou refus	F	F	21 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>
<b>Incident lié à la consommation d'alcool ou de drogues par l'agresseur</b>				
Oui	54	60	51	53
Non	29	32 <sup>E</sup>	42	37
Ne sait pas ou refus	17 <sup>E</sup>	F	8	11
<b>Incident motivé par la haine<sup>4</sup></b>				
Oui	F	F	12	10
Non	82	89	87	85
Ne sait pas ou refus	14 <sup>E</sup>	F	F	5 <sup>E</sup>

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 7 — suite**  
**Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon certaines caractéristiques de l'incident, 2014**

Caractéristiques	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Total des incidents avec violence
	pourcentage			
<b>Présence d'une arme</b>				
Oui	F	57	33	26
Arme à feu	F	F	F	2 <sup>E</sup>
Couteau	F	20 <sup>E</sup>	8	7
Bouteille, bâton ou pierre	F	20 <sup>E</sup>	14	10
Autre	F	F	8	6
Non	86	40	64	69
Ne sait pas ou refus	13 <sup>E</sup>	F	F	5 <sup>E</sup>
<b>Blessures subies</b>				
Oui	F	23 <sup>E</sup>	26	19
Ayant requis des soins médicaux	F	F	4 <sup>E</sup>	3 <sup>E</sup>
N'ayant pas requis de soins médicaux	F	21 <sup>E</sup>	20	16
Non	93	77	74	80
<b>Présente des symptômes de stress post-traumatique</b>				
Oui <sup>5</sup>	15 <sup>E</sup>	17 <sup>E</sup>	12	13
Non	73	83	87	82
Ne sait pas ou refus	12 <sup>E</sup>	F	F	5 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. En raison d'une erreur dans l'application de l'enquête, les victimes ayant déclaré que le lieu de l'incident était « Autre » n'ont pas eu à répondre à la question subséquente « Était-ce votre lieu de travail? ». Environ le tiers de ces incidents ont pu être recodés en fonction des autres renseignements fournis par les victimes. Les proportions d'incidents s'étant produits sur le lieu de travail de la victime qui figurent dans le présent tableau ont été calculées uniquement pour les incidents dont on avait une réponse valide.

2. Exclut les incidents mettant en cause plus d'un agresseur.

3. Comprend les incidents pour lesquels la victime a indiqué le nombre d'agresseurs. Lorsqu'il y avait plus d'un agresseur, seul le lien le plus proche avec la victime a été retenu.

4. Désigne les incidents qui sont considérés par les victimes comme étant motivés par la haine de l'agresseur à l'égard du sexe, de l'origine ethnique, de la race, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'incapacité ou de la langue de la victime.

5. Repose sur le test de dépistage en première ligne du trouble de stress post-traumatique. Comprend les personnes ayant déclaré au moins 3 des 4 symptômes évalués.

**Note** : Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints. Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont incluses dans le calcul des pourcentages mais peuvent ne pas figurer dans le présent tableau lorsqu'elles représentent moins de 5 % des réponses. En raison de l'inclusion des réponses « Ne sait pas » et « Refus » et de l'arrondissement, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.



**Tableau 8**  
**Incidents de victimisation des ménages déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction et certaines caractéristiques du ménage, du logement et du quartier, 2014**

Caractéristiques	Introduction par effraction		Vol de véhicule à moteur ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage		Vandalisme	
	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux
<b>Situation des particuliers dans le ménage</b>								
Personnes seules†	117	33	43	12	144	40	103	29
Couple <sup>1</sup>	92	22*	68	16	155	38	127	31
Couple avec enfants	158	34	102	22*	337	73*	226	49*
Famille monoparentale	47	37	27 <sup>E</sup>	21 <sup>E*</sup>	88	69*	75	59*
Autre situation <sup>2</sup>	27 <sup>E</sup>	44 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>	33 <sup>E*</sup>	42	67*	30 <sup>E</sup>	49 <sup>E*</sup>
<b>Taille du ménage</b>								
Une ou deux personnes†	245	28	121	14	349	41	274	32
Trois ou quatre personnes	161	36*	102	23*	311	70*	225	51*
Cinq personnes et plus	36	31	38 <sup>E</sup>	32*	106	90*	63	53*
<b>Type de logement</b>								
Maison individuelle non attenante†	270	31	167	19	467	53	371	42
Maison jumelée, en rangée ou duplex	62	29	37	17	154	72*	92	43
Appartement ou condo dans un immeuble	99	33	53 <sup>E</sup>	18	125	42*	89	30*
Autre	10 <sup>E</sup>	34 <sup>E</sup>	F	F	17 <sup>E</sup>	58 <sup>E</sup>	F	F
<b>Mode d'occupation</b>								
Propriétaire-occupant†	315	30	173	16	515	49	414	39
Locataire	125	34	87	24*	248	68*	143	39
<b>Habite le logement depuis...</b>								
Moins de 1 an†	47	39	36 <sup>E</sup>	30 <sup>E</sup>	84	70	53	45
1 an à moins de 5 ans	126	33	89	23	270	70	162	42
5 ans à moins de 10 ans	83	29	35	12*	156	55	118	42
10 ans et plus	186	29	100	16*	253	40*	226	36
<b>Sentiment d'appartenance à la communauté locale</b>								
Très fort†	89	25	54	15	124	34	111	30
Plus ou moins fort	198	29	126	18	358	52*	259	38*
Plus ou moins faible	95	41*	47	20	174	75*	122	53*
Très faible	47	56*	28 <sup>E</sup>	33 <sup>E*</sup>	86	102*	56	67*
<b>Voisinage est un endroit où les gens s'entraident</b>								
Oui†	327	28	204	17	578	49	431	37
Non	101	57*	47	27*	156	89*	112	64*
<b>Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un comportement criminel</b>								
Très probable†	255	28	144	16	426	46	344	37
Plutôt probable	122	33	86	23*	235	64*	158	43
Plutôt improbable ou improbable	59	69*	26 <sup>E</sup>	30 <sup>E*</sup>	85	100*	53	62*
<b>Présence de désordre social dans le quartier</b>								
Non†	97	15	60	10	171	27	118	19
Oui <sup>3</sup>	342	46*	198	26*	586	78*	439	59*
<b>Revenu du ménage</b>								
Moins de 20 000 \$†	43	44	14 <sup>E</sup>	15 <sup>E</sup>	48	50	32	33
20 000 \$ à 59 999 \$	85	27*	48	16	126	40	87	28
60 000 \$ à 99 999 \$	61	23*	30	11	110	42	97	37
100 000 \$ à 139 999 \$	49 <sup>E</sup>	28 <sup>E</sup>	28 <sup>E</sup>	16 <sup>E</sup>	100	58	64	37
140 000 \$ à 179 999 \$	27 <sup>E</sup>	29 <sup>E</sup>	14 <sup>E</sup>	15 <sup>E</sup>	52 <sup>E</sup>	56 <sup>E</sup>	41	44
180 000 \$ et plus	32	32	21 <sup>E</sup>	21 <sup>E*</sup>	42	43	46	47

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Comprend les couples vivant avec des personnes non apparentées.

2. Comprend les personnes non apparentées (p. ex. des colocataires) ou des personnes apparentées qui ne sont ni des conjoints ni des enfants habitants avec leurs parents.

3. Comprend les personnes qui ont répondu qu'au moins une des situations suivantes était un problème dans leur quartier : soirées ou voisins bruyants; gens qui traînent dans les rues; ordures ou déchets qui traînent; vandalisme; gens attaqués en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion; gens qui consomment ou vendent des drogues; gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics.

**Note** : Les taux sont calculés pour 1 000 ménages. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

**Tableau 9**  
**Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon le signalement à la police et le type d'infraction, 1999, 2004, 2009 et 2014**

Type d'infraction	1999		2004		2009		2014†		Ne sait pas ou Refus	Ne sait pas ou Refus	Ne sait pas ou Refus	
	Non signalé	Signalé	Ne sait pas ou Refus	Non signalé	Signalé	Non signalé	Signalé	Ne sait pas ou Refus				Non signalé
	pourcentage											
<b>Total des incidents de victimisation<sup>1</sup></b>	<b>59</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>64</b>	<b>34*</b>	<b>2</b>	<b>68</b>	<b>31</b>	<b>1*</b>	<b>67</b>	<b>31</b>	<b>2</b>
<b>Incidents de victimisation avec violence<sup>1</sup></b>												
Agression sexuelle <sup>2</sup>	78	F	14	88	8 <sup>E</sup>	4*	88	F	F	83	5 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>
Vol qualifié	51	46	F	53	46	F	56	43	F	54	45	F
Voies de fait	61	37	F	60	39	F	65	34	F	60	38	F
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>65</b>	<b>33</b>	<b>2*</b>	<b>69</b>	<b>29</b>	<b>F</b>	<b>67</b>	<b>28</b>	<b>5</b>
<b>Incidents de victimisation des ménages</b>												
Introduction par effraction	35	62	F	44	54	F	46	54	F	49	50	F
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	37	60	F	50	49	F	48	50	F	54	44	F
Vol de biens du ménage	67	32	F	69*	29	2	76	23	F	74	25	F
Vandalisme	64	34	F	67	31*	3*	64	35	F	62	37	F
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>61</b>	<b>37</b>	<b>2*</b>	<b>62</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>63</b>	<b>36</b>	<b>1</b>
Vol de biens personnels	63	35	F	67	31	2	71	28	F	70	29	F

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

1. Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints.

2. Depuis 2014, l'agression sexuelle comprend les activités sexuelles pour lesquelles la victime n'était pas en mesure de consentir parce qu'elle avait été droguée, manipulée ou contrainte par d'autres moyens que la force physique.

**Note** : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004, 2009 et 2014.

**Tableau 10**  
**Raisons pour ne pas signaler un incident de victimisation à la police, selon le type d'infraction, 2014**

Type d'infraction	Peur de représailles de la part du contrevenant	La police n'aurait pas retrouvé les objets ou identifié le contrevenant	Manque de preuves	La police n'aurait pas jugé l'incident assez important	La police n'aurait pas été assez efficace	Insatisfait du service reçu (de la part de la police) dans le passé	N'a pas réussi à signaler l'incident	Contacté la police mais n'a pas pu attirer des ennuis avec la justice	Ne voulait pas que le contrevenant ait des démêlés avec la justice	Communiquer avec la police était embêtant	Communiquer avec la police aurait déshonoré la famille
	pourcentage										
<b>Total des incidents de victimisation<sup>1</sup></b>	8	51	52	58	34	17	1 <sup>E</sup>	3 <sup>E</sup>	13	37	2 <sup>E</sup>
<b>Incidents de victimisation avec violence<sup>1</sup></b>											
Agression sexuelle	22 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>	43	43	26	13 <sup>E</sup>	F	F	30	45	12 <sup>E</sup>
Vol qualifié	F	52	56	50	49 <sup>F</sup>	31 <sup>E</sup>	F	F	F	66	F
Voies de fait	13 <sup>E</sup>	20	22	42	25	17 <sup>E</sup>	F	12 <sup>E</sup>	25	49	F
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>33</b>	<b>43</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>F</b>	<b>8<sup>E</sup></b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>8<sup>E</sup></b>
<b>Incidents de victimisation des ménages</b>											
Introduction par effraction	11 <sup>E</sup>	61	57	62	40	19	F	F	11 <sup>E</sup>	33	F
Vol de véhicule à moteur ou de leurs pièces	F	74	60	68	38	12 <sup>E</sup>	F	F	F	23	F
Vol de biens du ménage	3 <sup>E</sup>	65	62	68	40	18	F	F	4 <sup>E</sup>	30	F
Vandalisme	6 <sup>E</sup>	66	62	63	37	18	F	F	8 <sup>E</sup>	29	F
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>61</b>	<b>66</b>	<b>39</b>	<b>18</b>	<b>1<sup>E</sup></b>	<b>1<sup>E</sup></b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>F</b>
Vol de biens personnels	2 <sup>E</sup>	64	61	65	36	17	F	F	7	34	F

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 10 — suite**  
**Raisons pour ne pas signaler un incident de victimisation à la police, selon le type d'infraction, 2014**

Type d'infraction	Il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle et elle a été réglée de façon informelle	Ne voulait pas que d'autres soient au courant	Il s'agissait d'un délit anodin et il ne valait pas la peine d'être signalé	Personne n'a été blessé, il n'y a eu aucune perte financière	Il n'y avait aucune intention malveillante	Contrevenant n'aurait pas été puni de façon adéquate	Peur ou ne voulait pas être embêté par le processus judiciaire	Police aurait fait preuve de parti pris	Aucun remboursement d'assurance n'était possible	Compagnie d'assurance n'exige pas de rapport de police	Rien n'a été volé ou tout a été récupéré	Incident signalé à une autre instance officielle
	pourcentage											
<b>Total des incidents de victimisation<sup>1</sup></b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>78</b>	<b>49</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
<b>Incidents de victimisation avec violence<sup>1</sup></b>												
Agression sexuelle	67	30	71	63	39	40	34	13 <sup>E</sup>	F	F	F	F
Vol qualifié	65	F	65	45	F	51	52	F	F	F	F	F
Voies de fait	59	11 <sup>E</sup>	66	45	21	30	27	11 <sup>E</sup>	F	F	F	19 <sup>E</sup>
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	<b>68</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>12<sup>E</sup></b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>13</b>
<b>Incidents de victimisation des ménages</b>												
Introduction par effraction	38	8 <sup>E</sup>	76	51	35	39	24	6 <sup>E</sup>	13	4 <sup>E</sup>	14	F
Vol de véhicule à moteur ou de ses pièces	29	F	79	45	31	37	18 <sup>E</sup>	F	15 <sup>E</sup>	F	F	F
Vol de biens du ménage	30	F	87	49	39	38	20	3 <sup>E</sup>	21	11	5 <sup>E</sup>	5 <sup>E</sup>
Vandalisme	33	4 <sup>E</sup>	77	45	34	45	23	4 <sup>E</sup>	20	12	34	7 <sup>E</sup>
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>82</b>	<b>48</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
Vol de biens personnels	36	3 <sup>E</sup>	83	48	40	39	23	3 <sup>E</sup>	16	9	8	12

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints.

**Note** : Les répondants pouvaient fournir plus d'une raison. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

## Modèle 1

### Régression logistique : risque de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques, 2014

Variables indépendantes	Rapport de cote
Âge	0,97***
Nombre d'activités en soirée	1,02***
<b>Sexe</b>	
Masculin	Référence
Féminin	1,22*
<b>Consommation excessive d'alcool (au moins cinq consommations en une même occasion) au cours du mois précédent</b>	
Aucune	Référence
Au moins une fois	1,29*
<b>Consommation de drogue au cours du mois précédent</b>	
Aucune	Référence
Au moins une fois	1,96***
<b>Mauvais traitements durant l'enfance</b>	
Aucune	Référence
Au moins une fois	1,79***
<b>Santé mentale</b>	
Excellente ou très bonne <sup>1</sup>	Référence
Bonne <sup>1</sup>	1,28*
Incapacité liée à la santé mentale ou autoévaluation négative de la santé mentale <sup>2</sup>	2,12***
<b>Antécédent d'itinérance</b>	
Non	Référence
Oui <sup>3</sup>	1,80***
<b>Désordre social dans le quartier</b>	
Non	Référence
Oui <sup>4</sup>	1,93***
<b>Entraide du voisinage</b>	
Oui	Référence
Non	1,35*
<b>Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un acte criminel</b>	
Très probable ou plutôt probable	Référence
Plutôt improbable ou improbable	1,58**
<b>Statut d'immigrant</b>	
Non-immigrant	Référence
Immigrant	0,67**

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,01$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,001$ )

1. Fondé sur une autoévaluation de la santé mentale et exclut les personnes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale, à un trouble développemental ou d'apprentissage.

2. Comprend les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale, un trouble développemental ou d'apprentissage, ou qui ont évalué leur santé mentale comme étant passable ou mauvaise.

3. Comprend les personnes qui ont déjà été sans-abri ou qui ont déjà dû habiter chez des parents, des amis ou dans leur voiture parce qu'elles n'avaient nulle part d'autre où aller.

4. Comprend les personnes qui ont déclaré la présence problématique d'au moins un type de désordre social dans leur quartier. Le désordre social peut comprendre des soirées ou des voisins bruyants, des gens qui traînent dans les rues, des déchets ou des ordures qui traînent, du vandalisme ou des graffitis, des gens qui sont attaqués en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion, des gens qui consomment ou vendent des drogues, des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans des endroits publics.

**Note** : Seules les caractéristiques significatives ont été conservées dans le modèle final. L'ensemble des variables testées figurent aux tableaux 4, 5 et 6. L'orientation sexuelle n'est pas incluse dans le modèle parce que la question sur l'orientation sexuelle n'a pas été posée à l'ensemble de l'échantillon. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2014.

**Modèle 2****Régression logistique : risque de victimisation des ménages, selon certaines caractéristiques, 2014**

Variables indépendantes	Rapport de cote
Nombre de personnes dans le ménage	1,13***
<b>Lieu de résidence</b>	
À l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement	Référence
Dans une région métropolitaine de recensement	1,37***
<b>Type de logement</b>	
Maison individuelle non attenante	Référence
Maison jumelée ou en rangée	0,70***
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	0,65***
Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	0,37***
Duplex	n.s.
Autre type de logement	n.s.
<b>Mode d'occupation</b>	
Propriétaire-occupant	Référence
Locataire	1,28***
<b>Habite le logement depuis...</b>	
10 ans ou plus	Référence
1 an à moins de 10 ans	1,25***
Moins d'un an	1,81***
<b>Désordre social dans le quartier</b>	
Non	Référence
Oui <sup>1</sup>	2,82***
<b>Voisinage est un endroit où les gens s'entraident</b>	
Oui	Référence
Non	1,47***
<b>Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un acte criminel</b>	
Très probable ou plutôt probable	Référence
Plutôt improbable ou improbable	1,49***

n.s. non significatif

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,01$ )\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,001$ )

1. Comprend les personnes qui ont déclaré la présence problématique d'au moins un type de désordre social dans leur quartier. Le désordre social peut comprendre des soirées ou des voisins bruyants, des gens qui traînent dans les rues, des déchets ou des ordures qui traînent, du vandalisme, des gens qui sont attaqués en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion, des gens qui consomment ou vendent des drogues, des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans des endroits publics.

**Note** : Seules les caractéristiques significatives ont été conservées dans le modèle final. L'ensemble des variables testées figurent au tableau 6. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2014.